

SOLIDARITÉ ET EXPERTISE À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

L'ALGÉRIE AU CHEVET DU SECTEUR PÉTROLIER NIGÉRIEN

Page 5

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 8622 MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

ELECTIONS LOCALES

Des rejets et des recours

Page 3

PRÈS DE 29 000 POSTES À POURVOIR EN 2027

UN BUDGET COLOSSAL POUR RÉVOLUTIONNER LA SANTÉ

Porté par une hausse budgétaire de plus de 8 %, le projet de loi de finances pour 2027 accorde une priorité absolue à l'approvisionnement pharmaceutique, au recrutement de près de 28 300 agents et à la levée des verrous réglementaires sur la radiothérapie. Un tournant stratégique présenté par le ministre de la Santé pour rééquilibrer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire national. Page 2



AXE ALGER-PÉKIN

Le spatial et l'IA au cœur des échanges

Page 3

TRUMP ET L'ORDRE MONDIAL

Un «Conseil de la Paix» pour saborder le multilatéralisme

Page 7

PRIX DES PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION

Le gouvernement renforce le suivi quotidien

Page 24

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

PRÈS DE 29 000 POSTES À POURVOIR EN 2027

Un budget colossal pour révolutionner la santé

Porté par une hausse budgétaire de plus de 8 %, le projet de loi de finances pour 2027 accorde une priorité absolue à l'approvisionnement pharmaceutique, au recrutement de près de 28 300 agents et à la levée des verrous réglementaires sur la radiothérapie. Un tournant stratégique présenté par le ministre de la Santé pour rééquilibrer l'offre de soins sur l'ensemble du territoire national.


Un tournant stratégique.

Le secteur de la santé s'apprête à bénéficier d'une enveloppe budgétaire renforcée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2027, atteignant 1 138,72 milliards de dinars de crédits de paiement, ce qui représente une progression de 8,64 % sur un an. Auditionné avant-hier en fin d'après-midi par la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale, le ministre de la Santé, Mohamed Seddik Aït Messaoudene, a annoncé un important renforcement des effectifs et des investissements, tout en insistant impérativement sur la nécessité d'une gestion rigoureuse des ressources allouées.

Devant les parlementaires, le ministre a affirmé avec conviction que l'amélioration de la performance du système de santé ne se limite nullement à la simple mise à disposition de ressources financières, mais exige avant tout une utilisation rationnelle de ces moyens. Il a ainsi mis en avant le strict respect des principes d'efficacité, de transparence et de bonne gouvernance en présentant les dispositifs prévus pour moderniser les infrastructures sanitaires, bonifier les prestations et répondre au plus près aux besoins légitimes de la population.

Dans le détail, l'enveloppe proposée s'élève précisément à 1 138,72 milliards de dinars en crédits de paiement et à 1 111,83 milliards en autorisations d'engagement, affichant des hausses respectives de 8,64 % et de 7,05 % par rapport à l'exercice 2026. Cette progression notable permet au département de la santé de s'octroyer le cinquième rang parmi l'ensemble des départements ministériels en volume de crédits. Le ministre a tenu à rappeler que les priorités retenues pour les trois prochaines années s'articulent autour de la protection et de la promotion de la santé publique, du renforcement de la prévention ainsi que de la lutte active contre les maladies transmissibles et non transmissibles, sans oublier l'optimisation de la qualité des prestations offertes aux citoyens.

L'approvisionnement en produits pharmaceutiques constitue à cet égard l'un des postes de dépenses les plus lourds et stratégiques. Une enveloppe substantielle de 183,55 milliards de dinars a été consacrée à l'acquisition des médicaments et des produits médicaux par le biais de la Pharmacie centrale des hôpitaux, marquant une augmentation de 52,96 % par rapport à l'année précédente.

À cette somme s'ajoutent 30 milliards de dinars spécifiquement réservés à l'achat de vaccins, de sérums et de réactifs de laboratoire auprès de l'Institut Pasteur d'Algérie, tandis que les établissements publics de santé percevront une contribution de 180 milliards de dinars de la part des organismes de sécurité sociale, soit une rallonge de 10 milliards par rapport à 2026.

PRÈS DE 29 000 POSTES À POURVOIR

Le vaste programme de prévention et de soins dispose quant à lui de 353 milliards de dinars en crédits de paiement et de près de 329,8 milliards en autorisations d'engagement, progressant respectivement de 16,45 % et de 9,76 %. Ces crédits permettront de financer concrèteament la construction, l'extension et la réhabilitation des structures sanitaires à travers le pays, ainsi que l'acquisition d'équipements médicaux de pointe, d'ambulances et de cliniques mobiles. Ce volet intègre 212 nouvelles opérations d'investissement et la réévaluation de 66 opérations existantes, portant à 363 le nombre total d'opérations d'investissement nouvelles prévues pour le secteur, incluant la concrétisation de nombreux projets d'hôpitaux et de polycliniques.

Sur le plan des ressources humaines, le projet de budget prévoit l'ouverture historique de 28 329 postes financiers, soit 3 842 de plus qu'en 2026, dont la grande majorité sera affectée directement aux établissements publics de santé. Cette répartition détaillée comprend 17 000 postes paramédicaux, 3 000 postes de médecins spécialistes, ce qui représente 400 de plus que l'exercice précédent, ainsi que 2 000 postes de médecins généralistes. Le dispositif intègre également 1 592 postes de sages-femmes, 154 postes d'enseignants paramédicaux et 1 000 postes relevant des corps communs. De surcroît, le programme de formation en santé bénéficie de 14,58 milliards de dinars en crédits de paiement et de 12,23 milliards en autorisations d'engagement pour consolider les capacités pédagogiques et logistiques des structures de formation.

L'examen de ce budget s'accompagne en outre de deux modifications législatives d'envergure destinées à lever les obstacles bureaucratiques et financiers. La première mesure élargit les dépenses autorisées du Fonds des urgences et des activités de soins médicaux au financement direct des urgences médicales et médico-chirurgicales. La seconde porte sur les importations de biens destinés à la vente en l'état et les services associés dans le domaine crucial de la radiothérapie, en les exemptant de l'obligation de participation des résidents nationaux à hauteur de 51 %. Le ministre a expliqué que cette disposition réglementaire facilitera grandement l'acquisition d'équipements de radiothérapie, accélérera leur maintenance, garantira la disponibilité pérenne des pièces de rechange et favorisera le transfert des technologies de pointe. Une telle flexibilité répond à un impératif absolu de santé publique visant à écourter significativement les délais d'attente pour les rendez-vous de traitement des patients atteints de cancer.

Il convient de souligner qu'en plus du budget alloué par l'État, le secteur s'appuie sur deux mécanismes de financement spécifiques que sont le Fonds de lutte contre le cancer et le Fonds des urgences et des activités de soins médicaux. Lors des débats nourris qui ont suivi, les membres de la commission parlementaire ont soulevé plusieurs préoccupations légitimes liées aux conditions concrètes de prise en charge sur le terrain.

Les députés ont notamment réclamé des précisions sur la formation et la qualification des personnels, la transformation judicieuse de certaines salles de soins en structures offrant un éventail de services élargi, ainsi que l'intégration indispensable de spécialités médicales dans les communes qui en sont actuellement dépourvues. L'accélération de la cadence des projets sanitaires, la disponibilité constante des équipements dans les hôpitaux et une coordination accrue entre le ministère de la Santé, le ministère de l'Industrie et la Pharmacie centrale des hôpitaux ont également été ardemment défendues pour garantir la continuité absolue des traitements, tout en pointant du doigt la pénurie persistante de médecins radiologues spécialistes.

En ouverture de la séance, le président de la commission, Abdelhafid Brima, avait rappelé avec force l'importance cruciale des ressources consacrées à un secteur directement lié au bien-être du citoyen. Il a insisté sur le fait que ces moyens doivent impérativement couvrir l'ensemble du triptyque de la santé, à savoir la prévention, les soins et la formation, tout en sanctuarisant la gratuité des soins dans les établissements publics.

Il a également tenu à souligner que l'évaluation d'un tel budget ne saurait se limiter à la simple lecture du montant des crédits, mais doit impérativement mesurer leur adéquation rigoureuse avec les besoins réels du terrain et l'efficacité manifeste de leur utilisation.

En guise de réponse, Mohamed Seddik Aït Messaoudene a réitéré l'importance capitale d'une répartition plus équilibrée et juste des ressources entre l'ensemble des wilayas du pays. Il a soutenu avec conviction que l'élaboration minutieuse de la nouvelle carte sanitaire permettra d'identifier précisément les besoins réels et d'orienter au mieux les investissements. Mettant l'accent sur la gouvernance moderne, le ministre a évoqué le recours imminent à des référentiels unifiés pour harmoniser les activités et évaluer les résultats, ainsi qu'à la numérisation pour moderniser en profondeur les méthodes de gestion et élever la qualité de la prise en charge. Il a conclu en réaffirmant que cette démarche volontariste contribuera à garantir une répartition équitable des services de santé et à propulser leur qualité dans toutes les régions du pays.

Sihem Bounabi

ELECTIONS LOCALES

Des rejets et des recours

C'est l'heure des premiers bilans. Mais aussi le branle-bas de combat chez les formations politiques. A l'issue de l'expiration du délai imparti pour statuer sur les dossiers de candidatures aux élections des membres des Assemblées populaires communales (APC) et des Assemblées populaires de wilaya (APW), prévues le 28 novembre, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a dévoilé les chiffres provisoires des rejets tant redoutés par les partis politiques et les candidats indépendants.

Concernant les listes de candidature aux APC, trois listes ont été rejetées sur un total de 5 631 listes déposées à travers l'ensemble des communes du pays, soit un taux de 0,05 %, et ce, en raison du « non-respect de la condition relative aux formulaires de signatures et la présence de dossiers incomplets », selon les explications de l'ANIE.

S'agissant des APW, six listes ont été rejetées sur un total de 434 listes déposées à travers l'ensemble des wilayas du pays, soit un taux de 1,38 %, et ce, pour les mêmes raisons du non-respect de la condition relative aux formulaires de signatures et des dossiers incomplets. Les candidats dont les dossiers ont été rejetés peuvent introduire des recours auprès des tribunaux administratifs ou des juridictions compétentes, selon les dispositifs de la loi électorale.

L'ANIE a fait savoir que la procédure de remplacement des candidats concernés est en cours auprès du coordinateur de wilaya de l'ANIE, et ce, jusqu'au 28 octobre 2026.

Dès les premières notifications de rejet, les partis ont commencé à préparer les recours nécessaires, défendant leurs listes ou leurs candidats, alors que dans certains cas, l'urgence est de trouver les « bons » remplaçants pour compléter les listes. L'affaire n'est guère mince, d'autant que les états-majors politiques ont eu du mal à dénicher et convaincre les candidats, jeunes et universitaires notamment, pour répondre aux exigences de la loi.

S'agissant des décisions de rejet des candidatures, l'Autorité a tenu à se montrer transparente, souple et rapide dans l'explication. Selon son communiqué, ces rejets sont motivées par les raisons suivantes : « La non-présentation des documents légalement requis, la non-inscription sur la liste électorale de la circonscription dans laquelle le candidat se présente, le fait de ne pas



Les chiffres de l'Anie.

avoir atteint l'âge minimum de 23 ans le jour du scrutin, le non-accomplissement du service national ou l'absence d'exemption de celui-ci, ainsi que l'existence d'une condamnation définitive à une peine privative de liberté pour crime ou délit, sans réhabilitation, à l'exception des délits involontaires ». Les décisions de rejet étaient également motivées par « le défaut de justification de la situation du candidat vis-à-vis de l'administration fiscale, que ce soit par le paiement définitif des sommes dues au titre des impôts, par un échéancier de paiement ou par la justification de la non-imposition », ou encore par le fait que le candidat soit « connu du grand public pour ses liens avec des milieux d'affaires suspects et pour son influence, directe ou indirecte, sur le libre choix des électeurs et le bon déroulement du processus électoral », outre « l'existence d'éléments portant atteinte au principe de moralisation de la vie politique ». Il s'agit ici aussi de « l'inéligibilité » des catégories de personnes mentionnées au fameux article 188 de la loi organique relative au régime électoral.

La loi organique relative au régime électoral prévoit, en effet, que le rejet de toute candidature ou liste de candidats doit faire l'objet d'une décision juridiquement motivée, qui doit être notifiée dans un délai de 10 jours à compter de la date de dépôt de la déclaration de candidature. A défaut, la candidature est réputée acceptée.

La décision de rejet peut faire l'objet d'un recours dans les trois jours suivant sa notification. La juridiction administrative d'appel territoriale compétente statue sur le recours dans un délai de quatre jours, à compter de la date de son dépôt.

Une fois les décisions définitives rendues, les listes sont complétées et les candidats, dont les dossiers ont été rejetés, sont remplacés, avant la publication par l'ANIE des listes définitives des candidats.

Il faut relever que les notifications de l'autorité électorale ont soulevé de nombreuses critiques de la part des partis politiques. Le FFS a réagi par un communiqué signé par son SG, alors que le MSP a indiqué que 20% de ses candidats ont été touchés par les décisions de rejet. Le Parti des Travailleurs a, quant à lui, plaidé pour une révision de la loi électorale, notamment les dispositifs des articles 200 et 184.

Hachemi B.

UNE DÉLÉGATION CHINOISE REÇUE AU CONSEIL DE LA NATION

Le spatial et IA au cœur des échanges

L'ALGÉRIE et la Chine se mettent au diapason pour booster la coopération technologique et scientifique. Mandaté par le président du Conseil de la nation Azouz Nasri, le président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération internationale et de la communauté algérienne à l'étranger au niveau de la chambre haute, Mohamed Amroune, a reçu, hier à Alger, une délégation de la commission des propositions de la Conférence consultative politique du peuple chinois (CCPPC), conduite par son vice-président, Gao Hongjun.

Cette rencontre, coïncidant avec la célébration du 55e anniversaire du rétablissement du siège de la Chine aux Nations unies, était axée que les perspectives d'élargissement de la coopération algéro-chinoise aux domaines de l'espace, de la numérisation et de l'intelligence artificielle (IA), ainsi qu'au renforcement du partenariat dans la recherche scientifique et l'innovation technologique. C'est ce qu'a indiqué, hier, un communiqué du Sénat.

En cette circonstance particulière, Mohamed Amroune a affirmé que l'Algérie, sous la conduite du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, accordait une importance soutenue au développement de son partenariat avec la Chine. Il a fait ressortir la qualité des relations bilatérales, basées sur « une profondeur historique, un partenariat solide et une confiance mutuelle », en sus d'une volonté politique conjointe de les hisser à un niveau supérieur.

M. Amroune a rappelé que la Chine figurait parmi les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie, soulignant l'intérêt des deux pays à élargir leur coopération dans les domaines du développement, de l'innovation et des technologies, à travers, entre autres, l'École nationale supérieure d'intelligence artificielle (ENSIA) et l'École supérieure en nanosciences et nanotechnologies à Alger. Le même responsable a, en outre, insisté sur le caractère multidimensionnel des relations entre les deux pays, qui dépassent le seul volet économique pour englober les domaines culturel, scientifique et humain. Il a évoqué, à ce titre, l'ouverture de l'Institut Confucius pour l'enseignement de la langue chinoise à l'Université d'Alger 2 Abou El Kacem Saâdallah, outre les échanges de bourses d'études.

De son côté, Gao Hongjun a salué l'accueil réservé à la délégation chinoise, faisant observer que les deux pays disposaient de perspectives prometteuses dans l'innovation, le développement technologique et la recherche scientifique. Il a réitéré l'engagement de son pays en faveur de l'initiative « la Ceinture et la Route », qualifiant l'Algérie de partenaire stratégique important en Afrique du Nord.

Le responsable chinois a plaidé pour une extension du partenariat bilatéral aux secteurs spatial, de la numérisation et de l'IA. Il a surtout salué la coopération spatiale entre les deux pays, rappelant que l'Algérie avait lancé avec succès ses deux satellites d'observation et de surveillance, Alsat-3A et Alsat-3B, depuis la Chine. Le représentant chinois a, par ailleurs, mis en exergue les projets liés au Centre national algérien des services numériques, le déploiement des réseaux de fibre optique et le développement des infrastructures de télécommunications en Algérie.

Khalil Aouir

ODD DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Bendjama appelle à accélérer le financement

LE PRÉSIDENT du Conseil économique et social des Nations unies (Ecosoc), Ammar Bendjama, a plaidé pour une mobilisation accrue des ressources financières destinées à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, lors d'une réunion conjointe de la deuxième commission de l'Assemblée générale des Nations unies et du Conseil économique et social tenue lundi. Il a fait ressortir la nécessité absolue d'alléger le poids de la dette qui entrave les investissements dans les pays en développement, appelant à des solutions plus rapides et plus équitables adaptées à leurs besoins.

À moins de quatre ans de l'échéance fixée pour la réalisation des ODD, le déficit de financement demeure considérable. Bendjama a indiqué que les besoins de financement des pays en développement non couverts étaient estimés à près de 4 000 milliards de dollars par an. Il s'agit d'une situation qui impose, selon lui, de mobiliser des ressources supplémentaires et de mieux aligner les financements publics et privés sur les exigences de réalisation de ces objectifs.

Le responsable a, dans ce contexte, attiré l'attention sur le poids de la dette, qui affecte considérablement les investissements dans le développement de nombreux États membres, en particulier les plus vulnérables. Ammar Bendjama a argué que cette question « ne constitue pas seulement un défi financier, mais aussi un défi de développement qui appelle des solutions plus rapides, plus équitables et davantage axées sur les besoins du développement ».

Pour y remédier, le président du Conseil a préconisé l'adoption de solutions plus rapides et plus équitables, davantage orientées vers les priorités du développement. Il a, en outre, mis l'accent sur l'impérieuse nécessité d'accompagner ces efforts par des mesures efficaces d'allègement de la dette, en vue de permettre aux pays confrontés à des difficultés financières d'obtenir des résultats tangibles.

Abordant les initiatives engagées au niveau international, M. Bendjma a soutenu que l'« Engagement de Séville », validé par l'Assemblée générale de l'ONU (résolution 79/323), constituait bel et bien une feuille de route pour renforcer les efforts internationaux en matière de financement du développement. Il a, à ce titre, fait état de progrès marqués par le lancement de la « Plateforme des pays emprunteurs », l'intérêt croissant porté aux clauses de suspension du service de la dette, de même que l'achèvement de la révision du Cadre de viabilité de la dette applicable aux pays à faible revenu, élaboré conjointement par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

En cette circonstance particulière, M.Bendjama a relevé que les ressources nécessaires à la réalisation du développement durable ne parvenaient toujours pas aux pays et aux communautés « dans les volumes, les délais et aux coûts requis ». Il a, par conséquent, appelé à traduire les engagements issus de l'« Engagement de Séville » en mesures concrètes, en mesure de combler le déficit de financement et d'accélérer la mise en œuvre des ODD, en contribuant à bâtir un avenir plus résilient, plus inclusif et plus durable pour tous.

Khalil A.

MÉDÉA

Déstockage de 1 200 quintaux de pomme de terre

LA MISE en exécution du prix de référence de la pomme de terre fixé à 90 DA le kilogramme a été suivie par des mesures de contrôle menées par les services de la direction du commerce de la wilaya de Médéa contraignant les commerçants de ce produit de base à afficher les prix conformément à la législation en vigueur. Pour rendre disponible cet aliment de base, une opération de mise sur le marché de 1 200 quintaux au prix de 50 DA le kilogramme a été supervisée par l'administration du commerce afin de faciliter la vente directe du producteur au consommateur à travers deux points de vente ouverts au niveau de la maison de l'artisanat traditionnel à Médéa et à Béni-Slimane. L'opération de déstockage a été effectuée, indique-t-on, à partir des chambres froides situées à Sedraia (commune située à 80 km à l'est du chef-lieu de wilaya), alors que d'autres quantités seront également enlevées prochainement à partir d'autres chambres de stockage localisées dans la commune de Guelb Kébir, dans la même zone géographique que Sedraia. Dans le souci de garantir un suivi rigoureux de l'opération afin de préserver le pouvoir d'achat du citoyen et en application des instructions de la tutelle, les brigades de contrôles ont constaté un nombre de 278 infractions couvrant la période allant du mois de septembre au 19 octobre de l'année en cours. Par ailleurs, note-t-on, 278 procès-verbaux officiels ont été dressés, alors que 47 propositions de fermetures de locaux et espaces commerciaux ont été décidées dans le secteur du commerce, notamment en matière de vente en gros, de commerce de détail de produits alimentaires, ainsi que de fruits et légumes, à travers le territoire de la wilaya. Concernant les principales infractions relevées durant cette période, il est fait état d'infractions liées au défaut d'affichage des prix et tarifs, à la pratique de prix illicites, au défaut d'immatriculation au registre du commerce, ainsi que l'exercice d'une activité non conforme à l'objet inscrit au registre du commerce. Selon la même source, les opérations de suivi et de contrôle ne se sont pas limitées aux seuls points de vente de fruits et légumes, elles ont également porté sur divers autres produits, notamment les légumineuses, ces dernières étant soumises à une réglementation des prix, les viandes (toutes catégories confondues) et les œufs, ces derniers étant vendus à un tarif inférieur à 600 DA le plateau de 30 unités.

Nabil B.

LE PREMIER LOT DE VACHES DU PROJET BALADNA ARRIVE EN NOVEMBRE

Khaldi appelle à mobiliser tous les moyens



Sid Ali Khaldi.

En prévision de la réception du premier troupeau de vaches américaines pour le projet Baladna Algérie, prévue pour novembre prochain, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, s'est rendu à Adrar, lieu du projet, où il a donné des instructions concernant la mise en place de toutes les conditions logistiques et sanitaires nécessaires à la réussite de cette opération.

Présenté comme un modèle intégré alliant mise en valeur agricole, production et industrie de transformation, le projet «Baladna Algérie» de production de lait en poudre dans la wilaya d'Adrar avance dans ses différentes étapes. La première étant la réception du premier troupeau de vaches américaines prévue pour le mois de novembre.

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche maritime, Sid Ali Khaldi, qui a inspecté avant-hier le projet «Baladna Algérie» de production de lait en poudre dans la wilaya d'Adrar, a entamé sa visite par l'inspection d'un hangar de quarantaine sanitaire aménagé pour accueillir les bovins importés au niveau de l'aéroport d'Adrar, a indiqué le ministère dans un communiqué.

Sur place, le ministre s'est assuré que cette infrastructure était prête à accueillir le premier lot de bovins importés. Il a également donné des instructions concernant la mise en place de toutes les conditions logistiques et sanitaires nécessaires à la réussite de cette opération, afin qu'elle soit menée à bien dans les délais impartis.

Lors de cette visite qui s'inscrit dans le cadre du suivi sur le terrain des grands projets, il s'est également enquis des différentes étapes du projet, s'est rendu sur le site de construction de l'usine de lait, située dans la commune de Tamantit, daïra d'Aoulef, pour examiner l'état d'avancement des travaux.

Il a pris connaissance des différents éléments constitutifs de l'usine, du programme de réalisation ainsi que du plan de recrutement de la main-d'œuvre établi par l'entreprise, entre autres aspects du projet, a précisé le département de l'Agriculture.

Lors de l'inspection du site destiné à accueillir la réalisation de 490 étables pour l'élevage de vaches laitières, dans la commune de Fenoughil, le ministre a également évalué le rythme d'avancement des travaux et le degré de préparation de ces infrastructures à l'accueil des troupeaux.

Khaldi a en outre inspecté les systèmes d'irrigation par pivot ainsi que les superficies cultivées en fourrages destinés à l'alimentation des bovins.

Au cours de cette visite, le ministre a souligné l'importance de ce projet structurant et intégré, qui figure parmi les plus grands projets d'investissement dans le secteur agricole en Algérie. Celui-ci associe la production, la mise en valeur des terres agricoles et la transformation industrielle, à travers la production de fourrages, l'élevage bovin, la production de viandes rouges et celle de lait en poudre.

Il a également mis en avant le rôle essentiel du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche en matière d'accompagnement technique, de suivi et de contrôle sanitaire du cheptel.

Le ministre a par ailleurs souligné l'importance économique de ce projet, qui contribuera à réduire la facture des importations et créer des milliers d'emplois directs et indirects au profit des habitants de la wilaya d'Adrar et des wilayas voisines, en sus de constituer «un enjeu stratégique visant à faire du Sud un pôle d'excellence de l'investissement agricole et un levier essentiel pour renforcer la souveraineté économique et la sécurité alimentaire du pays».

Lilia Ait Akli

SAISON AGRICOLE 2026-2027

Oran lance sa campagne de labours-semailles

LA WILAYA d'Oran a donné hier le coup d'envoi officiel de la campagne de labours-semailles pour la saison agricole 2026-2027, marquant ainsi le lancement des travaux de préparation des terres et des semis sur une superficie globale de 24 000 hectares consacrés à la culture des céréales, des oléagineux, de l'avoine et des légumineuses sèches. Cette opération s'inscrit dans le cadre du programme de développement de la production agricole, avec la mobilisation des moyens nécessaires pour assurer le bon déroulement de la campagne.

Le coup d'envoi a été donné par le wali Ibrahim Ouchane, dans de l'exploitation agricole collective «Boubernas», située dans la commune d'Oued Tlélat, à 27 km au sud-est d'Oran, à l'occasion d'une visite consacrée au suivi des préparatifs de la nouvelle saison agricole.

À cette occasion, le directeur des services agricoles a présenté les principaux objectifs de la campagne, qui porte sur une superficie globale de 24 000 hectares. Sur cette surface, 16 000 hectares sont réservés à la culture de l'orge, 1 500 hectares au blé tendre et 500 hectares au blé dur. Le programme prévoit également 870 hectares consacrés aux cultures oléagineuses, 500 hectares à l'avoine et 100 hectares aux légumineuses sèches.

Pour assurer le bon déroulement des travaux, plusieurs moyens matériels ont été mobilisés, notamment 592 tracteurs et 619 engins de labour de différents types, auxquels s'ajoutent des semoirs et des épandeurs d'engrais. Ces équipements doivent contribuer à la réalisation des opérations dans les délais prévus et à la mise en œuvre du programme agricole de la saison 2026-2027.

La disponibilité de ces équipements constitue un élément essentiel pour accompagner les agriculteurs dans la préparation des parcelles, faciliter les travaux de semis et contribuer au respect du calendrier fixé pour cette campagne de labours-semailles

En marge de cette visite, le wali a également suivi une présentation de la directrice de l'Office national des terres agricoles (ONTA) portant sur l'état d'avancement des dossiers de cession du droit de concession, dans le cadre de l'instruction n° 02 du 1er juin 2026.

L'exposé a également porté sur la situation des opérations de mise en valeur des terres dans le cadre de l'accès à la propriété foncière agricole. Selon les données présentées, 80 % des dossiers concernés ont été traités et les actes correspondants remis aux agriculteurs.

La visite s'est achevée par la découverte d'une exposition de divers produits agricoles organisée à proximité de l'exploitation, mettant en valeur la production agricole locale.

D'Oran, Brahim Mazi

SOLIDARITÉ ET EXPERTISE À L'ÉPREUVE DU TERRAIN

L'Algérie au chevet du secteur pétrolier nigérien

Face à l'urgence d'un incident technique survenu sur le gisement stratégique d'Agadem, l'Algérie a immédiatement répondu à l'appel de Niamey en dépêchant une mission d'experts de haut niveau. Cette intervention prompte et décisive, saluée au plus haut sommet de l'État nigérien, illustre concrètement la vitalité du partenariat énergétique et l'engagement indéfectible d'Alger en faveur de la solidarité africaine.

A la demande expresse des autorités de Niamey, une équipe technique algérienne a été mobilisée pendant huit jours pour circonscrire un incident survenu sur un puits pétrolier. Cet élan de solidarité agissante a valu au président de la République, Abdelmadjid Tebboune, les remerciements appuyés et la vive reconnaissance de son homologue nigérien.

Constituée de cadres aguerris et d'experts chevronnés du ministère des Hydrocarbures, de l'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH) et du groupe Sonatrach, cette mission spéciale s'est déployée au Niger du 12 au 19 octobre. Selon un communiqué officiel du ministère des Hydrocarbures, cette intervention ciblée visait à apporter une assistance technique d'urgence à la suite des complications enregistrées sur le puits pétrolier «Gomri W-8», situé au cœur du



Un partenariat en faveur de la solidarité africaine.

périmètre d'Agadem, dans le nord-est du pays.

Durant leur séjour, les spécialistes algériens ont tenu des séances de travail approfondies avec les ministres nigériens du Pétrole et de l'Environnement. Les délibérations ont porté sur l'évaluation précise de la situation du puits et sur l'élaboration de mesures d'urgence rigoureuses destinées à maîtriser l'incident tout en minimisant son impact environnemental, en s'appuyant directement sur le savoir-faire éprouvé de l'Algérie dans l'industrie des hydrocarbures.

L'efficacité et la réactivité de cette démarche ont suscité une haute reconnaissance officielle. À l'issue des travaux de terrain, la délégation algérienne a été reçue en audience par le président de la République du Niger, le général Abdourahamane Tiani. Le chef de l'État nigérien a tenu à exprimer toute sa gratitude au président Abdelmadjid Tebboune pour la rapidité de la réponse algérienne et la qualité des compétences mobilisées. Les deux ministres nigériens concernés ont également témoigné leur vive reconnaissance envers l'Algérie et le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab. Comme le souligne le département des Hydrocarbures, cette action illustre la profondeur des liens de fraternité reliant les deux nations. Elle concrétise la volonté des plus hautes autorités algériennes de partager moyens techniques et compétences afin de soutenir le développement du secteur énergétique nigérien, de renforcer ses institutions nationales et d'asseoir une coopération panaméricaine vertueuse fondée sur le co-développement. Cette assistance d'urgence s'inscrit dans la continuité d'un partenariat bilatéral en pleine expansion, illustré par des projets d'envergure stratégique tels que le gazoduc transsaharien (TSGP), l'engagement de Sonatrach sur le bloc pétrolier de Kafra, ou encore la réalisation d'une centrale électrique de 40 MW offerte par l'Algérie pour sécuriser l'approvisionnement de la capitale Niamey. Sous l'impulsion constante des deux chefs d'État, réaffirmée lors de la visite de travail du ministre des Hydrocarbures au Niger en septembre dernier, la coopération entre Alger et Niamey franchit ainsi un cap décisif vers un avenir énergétique partagé.

Lilia Aït Akli

SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES ENERGIES RENOUVELABLES

Plus de 123 milliards de DA proposés dans le budget 2027

LE SECTEUR de l'Énergie et des Énergies renouvelables prévoit une enveloppe budgétaire de 123,4 milliards de dinars dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2027, a indiqué, hier, le ministre Mourad Adjal, devant la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), mettant en avant de nouvelles mesures fiscales visant à encourager les investissements dans les énergies propres et à renforcer l'intégration industrielle nationale.

L'enveloppe budgétaire doit financer les programmes de raccordement à l'électricité et au gaz, le soutien à la facture d'électricité dans les wilayas concernées du Sud et des Hauts-Plateaux, le développement des énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie, ainsi que le fonctionnement des structures administratives des nouvelles wilayas.

Sur ce montant, 93,89 milliards de dinars sont destinés au programme de l'électricité et du gaz, notamment pour poursuivre les raccordements, achever les opérations en cours, soutenir les zones industrielles et financer certaines opérations de déviation des réseaux.

Une enveloppe de 24,06 milliards de dinars est prévue pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies nouvelles et renouvelables, dont la rationalisation de la consommation énergétique et l'achèvement de deux projets de production de produits radio pharmaceutiques. Le projet prévoit également 25,5 milliards de dinars pour soutenir la facture d'électricité dans les wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux concernées, ainsi que la poursuite des raccordements des habitations et des zones industrielles aux réseaux d'électricité et de gaz et le lancement de nouvelles opérations répondant aux besoins locaux.

SONELGAZ : 624 MILLIARDS DE DINARS D'INVESTISSEMENTS

En parallèle, le groupe Sonelgaz prévoit de consacrer 624 milliards de dinars à la réalisation d'infrastructures énergétiques en 2027. Le programme comprend la mise en service des centrales solaires photovoltaïques restantes, représentant une capacité totale de 2 440 MWc, dans le cadre de l'achèvement de la première phase du programme national des énergies renouvelables. Il prévoit également la mise en service d'une partie des centrales électriques de Djelfa, d'Oumache 3 et de Mostaganem, pour une capacité cumulée de 1 378 MW, ainsi que le lancement des travaux de réalisation de centrales à Tébessa et à Adrar. Une centrale électrique d'une capacité de 136 MW est également programmée à Tamanrasset. Dans le domaine du transport d'électricité, le groupe prévoit d'achever le projet de relèvement de la tension d'une ligne dans l'Est du pays, de 90 à 220 kilovolts, sur une distance de 130 kilomètres. Ces investissements s'inscrivent dans les efforts visant à renforcer les capacités de production et les infrastructures de transport et de distribution, afin de répondre à la progression de la demande nationale et de garantir la continuité de l'approvisionnement.

DES MESURES FISCALES POUR LES ÉNERGIES PROPRES

Le volet législatif du PLF 2027 prévoit plusieurs mesures destinées à soutenir les activités énergétiques et à encourager l'investissement dans les filières propres.

Parmi les dispositions proposées figure la prorogation de l'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) applicable à certaines activités de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'électricité, ainsi qu'aux activités liées au transport du gaz par canalisation.

Le projet prévoit également de porter à 10 % le taux de déduction fiscale applicable aux dépenses engagées pour la réalisation d'infrastructures destinées à la production d'hydrogène vert et d'énergies renouvelables. Le dispositif serait étendu aux dépenses liées au boisement et au reboisement des forêts. D'autres mesures concernent la modification des modalités de recouvrement et de paiement du droit fixe sur la consommation d'électricité et de gaz, ainsi que l'exonération de la taxe sur la consommation énergétique de certains produits fabriqués localement et destinés à l'exportation, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ces dispositions visent à soutenir l'investissement productif, à renforcer l'intégration industrielle nationale et à accompagner les mutations internationales dans les domaines de l'énergie et de l'environnement, tout en améliorant la compétitivité des entreprises algériennes sur les marchés extérieurs.

LES GRANDS PROJETS MINIERS PARMI LES PRIORITÉS

Au-delà des programmes budgétaires annuels, le secteur poursuit les opérations de raccordement nécessaires à la réalisation de plusieurs projets miniers stratégiques. Les investissements consacrés à leur alimentation énergétique dépassent 76 milliards de dinars et concernent notamment le projet de phosphate dans l'Est du pays, celui de zinc et de plomb de Tala Hamza et le projet de minerai de fer de Gara Djebilet. Le développement des industries nationales des équipements électriques et gaziers constitue un autre axe de travail. Le groupe Sonelgaz compte 164 entreprises spécialisées dans la fabrication d'équipements électriques et 43 dans celle d'équipements gaziers. L'objectif est de renforcer l'intégration locale, de réduire la dépendance aux importations et de consolider les capacités industrielles nationales. À l'international, Sonelgaz poursuit son expansion sur les marchés africains, arabes et européens à travers la réalisation de projets énergétiques, l'exportation d'électricité et d'équipements et l'organisation de formations au profit de cadres et de techniciens issus de 14 pays africains. Présentant le bilan du secteur, Adjal a rappelé le rôle stratégique de l'énergie dans le développement économique, social et industriel, notamment pour garantir un approvisionnement régulier et durable, répondre à une demande croissante et soutenir l'investissement. Le taux d'accès à l'électricité avoisine 99 %, pour plus de 12,8 millions de clients, tandis que la couverture en gaz atteint environ 80 %, avec plus de 8,7 millions de clients. Depuis 2002, les programmes de raccordement ont permis de desservir plus de 521 000 foyers en électricité et plus de 2,7 millions en gaz, grâce à des investissements cumulés de 514 milliards de dinars financés par le budget de l'État. Le raccordement des exploitations agricoles à l'électricité se poursuit depuis le lancement de l'opération en 2022.

Rim Boukhari

LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

Mesurer pour mieux prévenir

Mieux connaître la réalité de la consommation de drogue pour adapter les réponses. C'est l'objectif des quatre études épidémiologiques que prépare l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), en collaboration avec l'Institut national de santé publique (INSP), annoncé, hier, par Dr Lallia Anteur, chargée de la direction des études et des analyses à l'Office.

Dr Anteur, a expliqué : « Les travaux porteront sur la prévalence de la consommation dans la population générale, en milieu scolaire et universitaire, ainsi que sur les décès liés à la drogue. » Précisant : « Ces quatre types d'études vont nous donner un état des lieux et une lecture sur la consommation en Algérie. »

Elle a ajouté que ces enquêtes doivent aider les pouvoirs publics à mieux orienter leurs interventions pour l'établissement des données plus précises sur l'ampleur du phénomène et les publics concernés, Cette démarche intervient alors que les services de sécurité réalisent d'importantes saisies de stupéfiants et de substances psychotropes. Pour Dr Anteur, ces opérations témoignent des efforts déployés contre les réseaux criminels et de l'importance du volet sécuritaire. La lutte repose toutefois sur plusieurs leviers, réunis dans la stratégie nationale 2025-2029, approuvée en Conseil des ministres le 20 avril 2025. Sa mise en œuvre mobilise plusieurs secteurs de l'État, chacun dans son domaine d'intervention. « La question de la drogue est multidimensionnelle. Il faut prendre toutes les dimensions pour lutter, prévenir et accompagner les jeunes qui veulent s'en sortir », a souligné Dr Anteur.

Elle a fait savoir que le cannabis demeure la substance la plus consommée en Algérie. La prégabaline, médicament détourné de son usage thérapeutique pour ses effets psychoactifs, suscite également des inquiétudes. Alertant que « l'usage de la prégabaline prend de l'ampleur de plus en plus », en évoquant les données du ministère de la Santé et les saisies opérées par les services de sécurité. L'intervenant a également affirmé : « La cocaïne figure aussi parmi les substances préoccupantes, compte tenu des quantités saisies. »

Les conséquences peuvent toucher la santé physique et psychique, mais aussi les capacités cognitives. Chez les adolescents, certains changements de comportement, une perte d'intérêt ou des difficultés de concentration et de mémoire peuvent alerter l'entourage. Ces signes restent toutefois insuffisants, à eux seuls, pour conclure à une consommation. Dr Anteur, a expliqué que « cela commence par une expérimentation », décrivant une évolution possible vers un usage abusif, puis une dépendance. La prévention doit donc tenir compte des différents stades de consommation et proposer des réponses adaptées avant que les usages ne s'aggravent.



Un état des lieux necessaire.

L'ÉCOLE ET LES FAMILLES EN PREMIÈRE LIGNE

L'intervenante a rappelé que depuis une année, une caravane de sensibilisation est menée en milieu scolaire avec plusieurs partenaires, dont les secteurs de l'éducation et de la jeunesse ainsi que les services de sécurité. Des forums ont aussi été organisés avec des adolescents âgés de 13 à 16 ans, en collaboration avec les anciens Scouts musulmans algériens. Les recommandations issues de ces rencontres ont été présentées le 26 juin dernier afin de définir les prochaines actions.

« C'est très important de les faire participer et les écouter », a relevé Dr Anteur. Les propositions formulées avec les jeunes seront approfondies avec les secteurs concernés, la société civile et les organismes intervenant dans la protection de l'enfance et la jeunesse.

Un guide a par ailleurs été élaboré avec plusieurs partenaires, notamment les ministères de l'Éducation nationale et de la Santé, les services de sécurité et l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Destiné aux conseillers d'orientation et aux psychologues des unités de dépistage et de suivi en milieu scolaire, il doit harmoniser les pratiques de prévention et renforcer l'accompagnement des élèves et l'information des parents. La responsable a ainsi résumé que « l'approche de la prévention, c'est donner les informations à la personne pour qu'elle puisse, elle-même, faire un choix vers de meilleurs choix ». Soutenant que les messages doivent être adaptés à l'âge et au niveau de compréhension des jeunes, afin qu'ils puissent identifier les risques et faire des choix éclairés.

Dr Anteur met toutefois en garde contre une lecture trop immédiate des résultats des campagnes de sensibilisation. « Il n'y a pas une relation directe entre les actions de prévention, leurs résultats immédiats et le nombre de consommateurs ou le nombre de saisies », a-t-elle précisé. Une campagne ne produit pas nécessairement des effets visibles à court terme dans les statistiques. L'évolution des comportements s'apprécie sur la durée, à partir d'indicateurs adaptés. Soutenant que « la prévention, c'est un investissement scientifique qui vise à élever l'éveil et la conscience ».

Les quatre études attendues prennent ainsi une importance particulière pour mieux comprendre les usages, repérer les publics les plus exposés et disposer de repères pour évaluer les actions engagées.

En parallèle, l'amendement de la loi 04-18 relative à la prévention et à la répression de l'usage et du trafic illicites de stupéfiants et de substances psychotropes a renforcé les sanctions contre les trafiquants, tout en consolidant le volet préventif. Lorsqu'une personne est reconnue comme consommatrice, le juge peut l'orienter vers une prise en charge. Le dépistage en milieu professionnel fait également partie des mesures annoncées, mais ses modalités pratiques restent tributaires des textes d'application du ministère de la Santé, notamment pour les substances concernées et les seuils retenus. Prévention, soins, accompagnement et répression sont ainsi appelés à se compléter. A travers les études en préparation, l'ONLCDT entend disposer d'une connaissance plus fine du phénomène pour mieux adapter les réponses publiques et mesurer leurs effets dans le temps.

Sihem Bounabi

MÉDICAMENTS ESSENTIELS

L'Algérie adopte sa première liste nationale

L'ALGÉRIE se dote de sa première liste nationale des médicaments essentiels, un outil stratégique destiné à définir les priorités en matière de disponibilité des traitements et assurer la continuité de leur approvisionnement. L'adoption officielle de cette liste a été annoncée, hier, par le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouassim Kouidri.

Cette nouvelle liste est l'aboutissement des travaux d'un comité d'experts spécialisé, a précisé le ministre lors de l'ouverture d'une journée d'étude et de formation consacrée à l'exportation des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux, organisée à Alger.

Présentant cette démarche comme une « étape stratégique », Ouassim Kouidri a souligné son importance dans la définition des priorités nationales liées à l'accès aux médicaments essentiels et à la sécurisation de leur disponibilité.

Cette initiative s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics de consolider la souveraineté sanitaire et de renforcer les capacités de l'industrie pharmaceutique nationale.

Le ministre a rappelé les progrès réalisés par l'industrie pharmaceutique algérienne au cours des cinq dernières années, notamment en matière de développement des capacités de production et de renforcement du tissu industriel. Ces avancées ont contribué, selon lui, à consolider la souveraineté pharmaceutique du pays.

L'objectif consiste désormais à mieux exploiter les capacités industrielles existantes et ouvrir de nouvelles perspectives à l'international. Les pouvoirs publics entendent ainsi faire de la production pharmaceutique nationale un levier de diversification économique, dans le cadre de la stratégie visant à promouvoir les exportations hors hydrocarbures. Ouassim Kouidri a insisté sur la nécessité d'assurer une présence effective et durable des produits algériens sur les marchés internationaux, en s'appuyant sur les capacités de production développées ces dernières années.

Sur le volet commercial, les exportations algériennes de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux ont atteint près de 53 millions de dollars en 2025. Elles ont concerné 33 pays, dont 18 africains, selon les chiffres communiqués par le ministre. Si ce résultat est jugé encourageant, il reste, selon le ministre, en deçà du potentiel réel de l'industrie pharmaceutique nationale. L'Algérie ambitionne, de ce fait, d'accroître ses exportations au cours de l'année 2026 et de renforcer sa présence sur les marchés extérieurs. Ouassim Kouidri a également évoqué la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et les technologies de santé, organisée en Algérie en novembre 2025. Cette rencontre avait été marquée par la conclusion de contrats portant sur l'exportation de produits pharmaceutiques algériens vers plusieurs pays.

Ces accords constituent, selon lui, un signe de confiance envers le médicament algérien et illustrent les perspectives de développement de la filière à l'échelle régionale et internationale. Avec l'adoption de cette première liste nationale des médicaments essentiels et les ambitions affichées à l'export, les autorités entendent poursuivre le renforcement de l'industrie pharmaceutique, en conciliant les impératifs de disponibilité des traitements sur le marché national et le développement des débouchés extérieurs.

Lynda Louifi

TRUMP ET L'ORDRE MONDIAL

Un « Conseil de la Paix » pour saborder le multilatéralisme

En érigeant le « Conseil de la Paix » à la suite de la résolution 2803 du Conseil de sécurité des Nations Unies, la présidence américaine franchit un cap inédit dans la déconstruction des institutions internationales contemporaines.



Derrière la promesse affichée d'une administration transitoire et d'une stabilisation régionale, ce mécanisme inédit consacre une personnalisation extrême du pouvoir diplomatique au profit des États-Unis et scelle la mise entre parenthèses progressive de l'Organisation des Nations Unies. Entre contournement des principes de souveraineté collective, marginalisation des alliés européens et instrumentalisation du conflit israélo-palestinien, cette initiative dessine les contours d'un unilatéralisme qui menace directement l'équilibre géopolitique global.

L'annonce de la création du Conseil de la Paix en janvier 2026 marque une rupture fondamentale dans la gouvernance mondiale contemporaine. Si le prétexte initial s'appuyait sur une mission d'administration transitoire pour la bande de Gaza dans le cadre du plan de paix américain dicté par la résolution 2803, la réalité de cette structure dépasse largement son cadre territorial d'origine. La déconnexion manifeste entre les objectifs affichés et la rédaction de la Charte constitutive du Conseil révèle une stratégie méthodique d'affranchissement vis-à-vis du droit international. En occultant délibérément toute référence spécifique au territoire gazaoui pour ne conserver que des formules très larges relatives à la stabilité globale et au maintien de la paix, l'administration américaine a transformé un mandat de gestion de crise en une plateforme permanente d'influence diplomatique.

Cette mutation institutionnelle s'inscrit en contradiction directe avec les fondements de la Charte des Nations Unies. En s'attribuant une présidence à vie et en conférant aux États-Unis un droit de décision prépondérant dispensé de toute concertation multilatérale, Donald Trump opère une recentralisation autoritaire de la diplomatie mondiale. Le modèle du consentement mutuel, négocié au sortir de la Seconde Guerre mondiale au sein des instances onusiennes, se trouve ainsi supplanté par un système autocratique où le pouvoir décisionnel émane d'une seule puissance et d'un seul homme. Cette dynamique valide les observations publiées par le Centre d'études orientales polonais (OSW), lequel décrit cette démarche comme une tentative explicite d'ériger une architecture concurrente capable d'asphyxier et de remplacer les organisations internationales traditionnelles.

UNE MANŒUVRE POUR CONTOURNER LE VÉTO CHINOIS ET RUSSE

Sur le plan stratégique, le Conseil de la Paix constitue un vecteur redoutable de redistribution de la puissance au détriment des équilibres multilatéraux et des intérêts européens. En contournant le cadre de l'ONU, la diplomatie américaine fragilise le droit international public, qui constitue historiquement le bouclier des nations moyennes et le fondement de la politique étrangère de l'Union européenne. Le projet américain ne cherche pas seulement à contourner le veto des puissances rivales (Chine et Russie) au Conseil de sécurité ; il vise également à neutraliser la voix collective des États européens. Cette manœuvre aggrave les fractures au sein de l'espace communautaire en créant de nouveaux risques de division interne face à la pression de Washington. La réaction des grands partenaires traditionnels des États-Unis illustre la gravité du schisme. Le refus catégorique d'alignement opposé par le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, la Norvège et la Suède témoigne d'une prise de conscience aiguë du danger que représente cette structure pour le maintien d'un monde multipolaire.

Par ailleurs, la portée géopolitique de cette initiative se manifeste avec une acuité particulière dans la gestion du dossier du Moyen-Orient. L'orientation adoptée par le Conseil de la Paix sur le volet palestinien s'inscrit dans le prolongement direct d'une diplomatie transactionnelle qui favorise systématiquement les positions israéliennes au détriment des résolutions onusiennes consacrant le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. En écartant les mécanismes d'arbitrage neutres et le consensus international au profit d'un contrôle unilatéral américain, Washington entérine un rapport de force asymétrique qui déstabilise durablement la région. Ce parti pris structurel érode la crédibilité de toute médiation future et transforme la quête de la paix en un exercice de rationalisation des intérêts de puissance.

Au-delà des enjeux régionaux, la création de ce Conseil met à jour la volonté de démanteler le fragile édifice sécuritaire mondial. En personnalisant les institutions internationales et en substituant la volonté d'un dirigeant au droit international formalisé, l'initiative américaine accélère la fragmentation du monde en blocs antagonistes. Les analystes s'accordent à souligner la primauté des ambitions personnelles dans la conception de ce projet, qui cherche à pérenniser une vision hégémonique des relations internationales sous couvert d'efficacité opérationnelle. La mise au rencart progressive des organes de soutien à la paix de l'ONU prive la communauté internationale de ses seuls outils de régulation collective universels.

L'émergence du Conseil de la Paix représente une mutation profonde de la gouvernance internationale. En cherchant à substituer une organisation sous tutelle américaine à l'architecture érigée autour de l'ONU, l'administration Trump ne se contente pas de contester le droit international : elle tente de réécrire les règles du jeu diplomatique mondial au profit d'un ordre unilatéral.

Le rejet massif opposé par les principales démocraties européennes démontre que la préservation d'un monde multipolaire fondé sur le droit demeure le seul rempart contre une dérive autoritaire des relations internationales. Face à ce défi sans précédent, la capacité de résistance des institutions multilatérales et la cohérence de la réponse européenne détermineront si le siècle présent restera régi par le droit ou s'il basculera définitivement sous le règne de la force brute et des ambitions individuelles.

Slimane Ould Brahim

ESPAGNE

Une enquête judiciaire accable le Makhzen et révèle son implication dans les événements de Ceuta

A MESURE que l'enquête judiciaire menée en Espagne sur les événements de Ceuta progresse, l'étau se resserre sur le Makhzen, suite à des renseignements mettant en évidence le fait que les autorités marocaines étaient informées bien avant l'entrée de milliers de migrants illégaux dans le territoire espagnol l'été dernier.

Le journal espagnol El Pais a indiqué, dans son édition d'hier lundi, que Maria Tardon, la juge de l'Audiencia National (la Cour nationale espagnole) a élargi le champ de son enquête en demandant à l'armée espagnole de lui fournir l'ensemble des rapports faits par les services de renseignements entre le 15 juillet et le 7 août derniers.

Elle a également convoqué trois responsables du gouvernement de Ceuta et trois membres de la police présents au niveau de la zone frontalière lors de l'entrée des migrants illégaux.

Les nouvelles procédures englobent, selon le journal, l'ensemble des enregistrements effectués par les caméras de surveillance, les drones, les systèmes de surveillance de l'armée et des services de sécurité en plus des procès-verbaux des réunions officielles ayant précédé les événements de Ceuta.

Ces démarches interviennent dans la foulée de l'enquête visant à clarifier les circonstances de l'entrée de milliers de migrants illégaux marocains à Ceuta les 30 et 31 juillet écoulé, et identifier les parties ayant coordonné les mouvements de foule et fourni le soutien logistique et financier afin d'assurer le passage du plus grand nombre de migrants possible.

Le journal informe, dans ce contexte, que la juge a demandé l'identification d'un informateur marocain ayant fourni des renseignements au sujet des événements avant qu'ils ne se produisent et des rapports des services de renseignements dont un en particulier ayant averti sur l'imminence d'une entrée en masse de migrants illégaux mais qui a été reçu de manière tardive.

Autre fait accablant pour Rabat : le journal espagnol révèle qu'un rapport du Centre national espagnol du renseignement soumis à la justice, indique que les autorités du Makhzen étaient au courant des préparatifs pour une entrée massive de migrants marocains en territoire espagnol en plus des appels diffusés dans ce sens sur les réseaux sociaux.

Selon le même rapport, un courrier adressé, le 29 juillet, aux services de renseignements marocains chargés de la sécurité intérieure et extérieure donnait des informations sur l'ampleur de ce mouvement en préparation. Selon El Pais, le rapport des services de renseignements espagnols indique, en outre, que c'était aux autorités marocaines que revenait la charge de contenir le flux de migrants car elles étaient informées à l'avance de ce qui allait se produire.

Le document note que les mesures les plus strictes prises par les autorités marocaines n'ont été constatées qu'au moment où le passage des migrants avait atteint son summum.

Des mesures qui incluaient l'arrestation de groupes de migrants et le transfert d'autres loin de la zone frontalière. Par ailleurs, la juge Tardon a assuré, rappelle le journal, que le passage des migrants illégaux vers Ceuta avait été «orchestré de manière claire et sans équivoque à partir du territoire marocain».

La juge s'est appuyée sur un rapport de la police espagnole qui a pointé un relâchement de la part des services de sécurité marocains dont des membres ont même montré aux migrants les meilleures voies de passage vers le territoire espagnol.

La juge a estimé qu'il était impossible de réunir autant de migrants pour passer en territoire espagnol sans l'existence de soutien financier et de parties ayant participé à son organisation. Parallèlement à ces événements, des navires de la marine marocaine sont entrés dans les eaux territoriales espagnoles.

El Pais note que le rapport des services de renseignements espagnol n'évoque pas ces mouvements en dépit du fait qu'ils aient eu lieu en même temps que l'entrée des migrants à Ceuta.

Des parties exerçant l'action populaire en Espagne, ont exigé l'élargissement de l'enquête à l'entrée de ces navires dans les eaux espagnoles ainsi que les échanges sur les plans militaires et diplomatiques qui ont suivi.

Le Premier ministre espagnol, Pedro Sanchez a confirmé que ces manœuvres militaires marocaines ont bien eu lieu. Ces événements mettent en évidence l'écart existant entre l'image de partenaire sécuritaire fiable que le Maroc veut vendre à l'Europe et la réalité du terrain qui a donné lieu à une enquête judiciaire sur les agissements des services de sécurité marocains au niveau des frontières.

R. I.

SIDI BEL-ABBÈS

Les fonctionnaires des Affaires religieuses en formation

LA DIRECTION des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya de Sidi Bel-Abbès a lancé une session de formation destinée au perfectionnement et à l'actualisation des connaissances des fonctionnaires du secteur, tous corps et grades confondus. C'est ce qu'a fait savoir, hier le directeur du secteur.

Le responsable, Si Tayeb El Habib, a précisé que cette session, entamée lundi à l'antenne du Centre culturel islamique de Sidi Bel-Abbès, s'inscrit dans le cadre des orientations du ministère des Affaires religieuses et des Wakfs et des efforts visant à renforcer les compétences professionnelles, à développer les qualifications des ressources humaines et à améliorer le rendement des fonctionnaires du secteur.

Elle s'inscrit aussi, a-t-il ajouté, dans le cadre de la stratégie du ministère visant à moderniser les pratiques administratives et les activités de prédication, tout en permettant aux imams et aux cadres religieux de mieux s'adapter aux défis contemporains et de promouvoir un discours religieux équilibré, fondé sur les valeurs de tolérance et de solidarité sociale.

Le même responsable a souligné que le programme de formation met l'accent sur le développement des compétences en matière de communication et sur la modernisation de la gestion des affaires religieuses. Il a également insisté sur l'importance de l'investissement dans les ressources humaines et de l'actualisation continue des connaissances pour améliorer la qualité des prestations fournies aux citoyens dans les mosquées et les structures relevant de la direction.

Cette session, qui se poursuivra tout au long de la semaine, vise à permettre aux bénéficiaires, quels que soient leur grade et leurs fonctions, d'actualiser leurs connaissances doctrinales et administratives et d'acquérir des outils modernes pour accomplir leurs missions avec davantage d'efficacité.

Selon la même source, ce programme de formation s'étalera sur trois mois et couvrira différentes régions de la wilaya, à travers une série de conférences et d'ateliers animés par des enseignants et des spécialistes.

Les activités porteront notamment sur l'amélioration du rendement professionnel et la gestion des différentes activités du secteur, en vue d'améliorer la qualité du service fourni aux citoyens.

R. R.

TRANSPLANTATION RÉNALE À L'EPH MOHAMED-BOUDIAF DE OUARGLA

Sensibiliser à l'importance du don d'organes

LE SERVICE de néphrologie et d'hémodialyse de l'établissement public hospitalier EPH-Mohamed Boudiaf de Ouargla a initié deux journées de sensibilisation, le 20 et 21 octobre, à l'occasion de la Journée mondiale du don d'organes et de la greffe. C'est ce qu'ont annoncé, hier, des organisateurs.

Cette activité cible les patients souffrant d'insuffisance rénale chronique, en particulier ceux qui subissent des soins d'hémodialyse, et ce, dans le but de leur faire connaitre le processus de transplantation rénale et les cas éligibles au don d'organes, a indiqué Pr. Ibtissam Araboui, chef du service de néphrologie et d'hémodialyse.

La manifestation a été marquée par la présence de nombreux insuffisants rénaux accompagnés de leurs proches, ce qui a permis de lancer la réflexion sur la prise en charge et le déroulement des transplantations rénales, de répondre aux préoccupations des patients et de dissiper leurs appréhensions concernant les aspects sanitaires liés à cette chirurgie.

Dans ce contexte, Salah Merabet, un père ayant fait don d'un rein à son enfant, a souligné que, pour sa part, l'opération s'était déroulée en toute sécurité au CHU de Béni-Messous (Alger).

Cette activité s'inscrit dans le cadre des efforts visant à sensibiliser à l'importance de la transplantation rénale comme option de traitement pour les patients souffrant d'insuffisance rénale chronique, ainsi qu'à promouvoir la culture du don d'organes, dans le respect des normes médicales et légales en vigueur.

R. R.

LABOURS-SEMAILLES À SAÏDA

La DSA mobilise les agriculteurs

Dans le cadre des préparatifs de la campagne labours-semailles 2026-2027, la Direction des services agricoles (DSA) de la wilaya de Saïda a organisé, mardi, une journée de sensibilisation et d'orientation au profit des agriculteurs et des producteurs de céréales. C'est ce qu'a indiqué cette direction.



Lors de cette rencontre, tenue au siège de la subdivision agricole de la commune d'Ouled-Brahim, la même source a précisé que a été consacrée à la présentation de recommandations techniques relatives à l'itinéraire cultural à adopter durant cette campagne, notamment en matière de préparation des sols et de respect des périodes optimales de semis, afin de favoriser la germination et d'améliorer les rendements, selon la même source. Les cadres de la DSA ont également souligné l'importance d'une fertilisation raisonnée et équilibrée, adaptée aux besoins des cultures et aux résultats des analyses des sols. Ils ont mis en avant le rôle de la rotation des cultures dans la préservation de la fertilité des sols et la limitation de la propagation des maladies et des mauvaises herbes, tout en insistant sur la nécessité d'utiliser des semences et des engrais adaptés à la nature des terres et aux cultures ciblées. La rencontre a également permis de présenter le crédit « R'fig » et son rôle dans l'accompagnement des agriculteurs, ainsi que les dispositifs de soutien et les conseils techniques mis à leur disposition. Les participants ont, en outre, été sensibilisés à l'importance de l'assurance des cultures agricoles contre les risques potentiels et au renforcement des mesures phytosanitaires pour lutter contre les ravageurs et les maladies susceptibles d'affecter la production, a précisé la même source. A cette occasion, les spécialistes ont appelé les agriculteurs à élargir les superficies consacrées à la céréaliculture, à respecter l'itinéraire technique recommandé et les périodes optimales de semis, à rationaliser l'utilisation des engrais et à tirer profit des dispositifs d'accompagnement et de vulgarisation agricole.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts visant à assurer la réussite de la campagne labours-semailles 2026-2027, à améliorer les rendements céréaliers et à promouvoir les bonnes pratiques agricoles à travers la wilaya.

R. R.

SONELGAZ TIPASA

Un plan spécial pour la saison hivernale

DANS le cadre des dispositions spécifiques à la saison hivernale 2026-2027, un programme spécial visant à garantir la continuité du service de distribution de l'énergie gazière a été mis en œuvre par la direction de distribution d'électricité et de gaz de la wilaya de Tipasa. « La Direction de distribution d'électricité et de gaz de Tipasa déploie tous ses efforts pour améliorer la qualité de service offerte à ses clients et leur permettre de passer une saison hivernale paisible sur l'ensemble du territoire de la wilaya », a déclaré la chargée de communication de ladite entreprise.

Parmi ces opérations préventives, figurent celles ayant trait à la recherche systématique de fuites de gaz sur un réseau souterrain de 4 055,32 km, la visite et la maintenance de près de 3 503 vannes de gaz, la maintenance et le nettoyage de près de 28 postes de détente clients, la maintenance et l'entretien de pas moins de 91 624 branchements de gaz et, enfin, la maintenance de 5652 colonnes montantes.

A toutes ses opérations, s'ajoutent la réalisation de 1 177 opérations de contrôle du taux d'autorisation au niveau du réseau de gaz ainsi que la réalisation de 60 opérations de mesure de pression et de débit au niveau du réseau de gaz, selon la chargée de communication, qui a ajouté que cela fait suite à la forte hausse de la consommation de gaz nature.

Par ailleurs, au niveau des deux communes de Koléa et Douaouda, Sonelgaz a aussi procédé au renforcement du réseau de distribution de gaz sur une longueur de 6 237 km, pour un investissement financier estimé à 60,65 millions de dinars. « Cette opération vise à garantir la qualité de l'alimentation en énergie gazière et prévenir les risques de baisse de pression liés à une consommation intensive de gaz naturel. Concernant la campagne d'installation de détecteurs de monoxyde de carbone qui est à sa troisième année consécutive, la même interlocutrice a annoncé que cette opération a touché jusqu'à présent 91 % des foyers de toute la wilaya.

T. Bouhamidi

FESTIVAL INTERNATIONAL DU THÉÂTRE DE BÉJAÏA

« Pagliacci » séduit le public

La compétition internationale de la 15e édition du Festival international du théâtre de Béjaïa (FITB) s'est poursuivie avec la présentation de « Pagliacci » (El Mouhadjiroune), une création italienne qui a séduit le public du Théâtre régional Malek-Bouguermouh. Inspiré de l'opéra « Pagliacci » du compositeur italien Ruggero Leoncavallo, créé en 1892, le spectacle revisite l'œuvre à travers une mise en scène mêlant théâtre, chant lyrique, musique et arts visuels.

L'intrigue met en scène une troupe de comédiens itinérants dont les tensions amoureuses, la jalousie et la trahison finissent par faire basculer la représentation dans la tragédie.
Canio, rongé par la jalousie envers Nedda, ne parvient plus à distinguer son personnage de sa propre vie. La fiction rejoint alors la réalité dans un dénouement tragique qui interroge les rapports entre apparence et vérité, amour et possession.
La mise en scène est signée par l'Italienne Lucia Falco, fondatrice en 2002 de la compagnie TIR Opera Urbana APS, également connue sous le nom de TeatroInRivolta. Son travail associe théâtre et musique, avec une attention particulière portée à l'expression des interprètes et aux interactions entre création artistique et espace public.
Pour rappel et parallèlement au programme des représentations officielles, la 15e édition de ce rendez-vous du quatrième Art consacre une place au théâtre de proximité à travers les Journées du théâtre de village. L'initiative vise à soutenir les jeunes comédiens, à encourager les troupes locales et à mettre en valeur des créations inspirées de la réalité sociale, de la mémoire collective et des particularités culturelles de la région.
Sept troupes participent à ce concours, qui prévoit quatre récompenses. Les représentations se poursuivent jusqu'au ce jeudi 22 octobre à la salle de spectacle Mourad-Zediri de la Maison de la culture de Béjaïa, où un jury spécialisé est chargé d'évaluer les œuvres en compétition.
Parmi les spectacles présentés figure « Une nuit pas comme les autres », écrite et mise en scène par Hicham Benyahia et interprétée par la troupe « Les amis de la scène » de la maison de jeunes de Barbacha. La pièce retrace le parcours d'une jeune femme marquée par les blessures de l'enfance, la séparation de ses parents et la solitude. À l'occasion de son vingtième anniversaire, des souvenirs douloureux refont surface, avant qu'elle ne décide de sortir de son isolement et de reprendre en main son avenir.



La 15e édition a également élargi l'accès au théâtre en programmant des représentations dans plusieurs communes de la wilaya, notamment Akfadou, Ouzellaguen, Amizour, Aokas, El Kseur, Akbou et Kherrata. Le théâtre de rue, les spectacles de clowns, la magie et les contes investissent aussi différents espaces de Béjaïa, afin de rapprocher les arts de la scène des familles et des habitants.

PARTICIPANTS ET ENCADREURS DES ATELIERS THÉÂTRAUX HONORÉS

Par ailleurs et en marge du festival, des ateliers de formation ont été organisés. Une participation record a été enregistrée par les organisateurs de la 15e édition de cet important rendez-vous des professionnels du 4e Art. Participants et encadreurs ont ainsi été honorés à la clôture de ces cycles de formations qui ont touché plusieurs thèmes gravitant autour de l'Art des Planches.
Des attestations de participation ont ainsi été remises aux stagiaires ayant pris part aux différents ateliers. La cérémonie, qui s'est déroulée à la Maison de la culture de Béjaïa, a également permis de rendre hommage aux encadreurs de ces ateliers, consacrés à la dramaturgie, au jeu d'acteur et à la scénographie.
Trois ateliers ont été proposés aux participants. Le premier, consacré à la dramaturgie du corps de l'acteur au sein du Théâtre du Soleil, a été encadré par Abdeljabbar Sayed Samir, membre de cette compagnie française, avec la participation du metteur en scène irakien Fares Al-Machta. Le deuxième atelier, dédié au jeu d'acteur, a été animé par l'artiste tunisien Khaled Bouzid, tandis que le troisième, consacré à la scénographie, a été dirigé par le docteur Hamza Djaballah.
Ces sessions ont constitué un espace d'apprentissage et d'échange d'expériences entre les stagiaires et les professionnels du quatrième art. Elles ont notamment permis d'aborder différentes dimensions du travail théâtral, de l'expression corporelle et de la construction du personnage à la conception visuelle et spatiale du spectacle. L'organisation de ces ateliers s'inscrit dans les objectifs de formation et de transmission des savoir-faire chapeautés par le Festival international du théâtre de Béjaïa, lequel accorde aussi une place aux rencontres professionnelles, aux master classes et à la réflexion autour des pratiques scéniques.
La 15e édition du festival se déroule du 15 au 23 octobre 2026 sous le slogan « Festival de la ville ». Elle réunit des troupes nationales et étrangères et entend renforcer les échanges entre les différentes expériences théâtrales, tout en valorisant le patrimoine et la création scénique.

A. B.

DIMAJAZZ REVIENT DU 8 AU 12 DÉCEMBRE

Les préparatifs de la 18e édition lancés

LE FESTIVAL culturel international de jazz (Dimajazz) est de retour. Dans le cadre des préparatifs de la 18e édition prévue du 8 au 12 décmebre prochain, le wali de Constantine, Kamel Eddine Kerbouche, a reçu le commissaire du Festival, Kamel Mohamed Belkacem en présence du directeur de la culture et des arts. Cette rencontre a permis de faire le point sur les principaux axes du programme artistique et culturel retenu pour cette édition, ainsi que sur les dispositions organisationnelles et logistiques nécessaires à son bon déroulement.
À cette occasion, le wali a mis l'accent sur la nécessité d'assurer une bonne organisation à la hauteur de la place qu'occupe Constantine et son patrimoine sur la scène culturelle et historique. Il a pour cela réaffirmé l'engagement des services de la wilaya à mettre au service des orgnaisateurs toutes les conditions nécessaires à la réussite de ce rendez-vous et de renforcer son impact culturel et touristique, annonce un communiqué de la wilaya. Connu sous le nom de DimaJazz, le festival occupe une place particulière dans le paysage musical algérien. Créé en 2003 à l'initiative de l'association musicale Limma et du batteur Aziz Djemame, il a progressivement acquis une dimension internationale, accueillant au fil des éditions des artistes algériens et étrangers de renom.
Le festival s'est notamment distingué par l'ouverture de sa programmation à plusieurs courants musicaux, du jazz et du blues aux musiques de fusion, en passant par des sonorités africaines et orientales. Cette diversité a contribué à fidéliser un public venu toutes les régions du pays, ce qui a également renforcer la visibilité culturelle de la ville.
La 18e édition, annoncée pour décembre prochain, s'inscrit ainsi dans la continuité de ce rendez-vous consacré au jazz et aux échanges musicaux. En attendant, les amoureux de ce rendez-vous attendent impatiemment que soient divulgués les noms des artistes invités et le programme détaillé des quatre soirées.

A. B.



MAMO D'ORAN

Des ateliers créatifs au profit des enfants

LE MUSÉE public national d'art moderne et contemporain d'Oran (Mamo) a organisé des ateliers artistiques destinés aux enfants, en partenariat avec l'association Baraem Baba Ali de Fatah et l'association Tanouir El Ousra. L'initiative a été consacrée aux travaux manuels et à l'innovation, à travers des activités pratiques visant à développer la créativité des enfants et à les sensibiliser à la récupération et au recyclage des matériaux. Deux ateliers ont été proposés aux jeunes participants. Le premier a porté sur la fabrication de porte-crayons en papier recyclé, permettant aux enfants d'apprendre à réutiliser des matériaux simples pour confectionner des objets colorés et personnalisés. Le second atelier a été consacré à la réalisation de petits bateaux en papier et en carton, en mettant l'accent sur les techniques de découpage, d'assemblage et de décoration. Le musée aspire contribuer via ces activités libre court à la créativité des enfants, tout en encourageant leur autonomie, leur esprit d'initiative et leur capacité à concevoir des objets à partir de matériaux ordinaires. L'initiative vise également à introduire la culture du recyclage dans un cadre ludique et artistique, en associant apprentissage et pratique créative. Les ateliers ont suscité un vif intérêt auprès des enfant ayant pris part aux activités, indique les responsables du musée.

A. B.

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIERE DE SETIF
DIRECTION GENERALE
..... سطيف في

وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية
ديوان الترقية والتسيير العقاري لولاية سطيف
المديرية العامة
رقم 2536/م.ع/2026

AVIS DE VENTE PAR ADJUDICATION

L'office de Promotion et de Gestion Immobilière de la Wilaya de Sétif « O.P.G.I de Sétif », annonce la mise en vente « En Toute Propriété » des locaux à la profession commerciale et professionnelle par Adjudication au plus offrent, « Possibilité de paiement par des tranches », locaux situés aux niveaux des cités suivantes :

51 LOGEMENTS «L.P.A.», A BIR EL ARCH

Bâtiment	N° du Local	Surface (M2)	Mise à Prix (DA)	Cautionnement 10% (DA)
A	1	28,57	1 999 900,00	199 990,00
	2	44,93	3 145 100,00	314 510,00
	3	38,71	2 709 700,00	270 970,00
	4	31,44	2 200 800,00	220 080,00
B	21	31,44	2 200 800,00	220 080,00
	22	38,71	2 709 700,00	270 970,00
	23	55,38	3 876 600,00	387 766,00
	24	76,92	5 384 400,00	538 440,00
	25	35,60	2 492 000,00	249 200,00
C	41	102,70	7 189 000,00	718 900,00
	42	70,81	4 956 700,00	495 670,00
	43	70,81	4 956 700,00	495 670,00
	44	102,70	7 189 000,00	718 900,00

50 LOGEMENTS «L.S.P.», A BOUGAA

Bâtiment	N° du Local	Surface (M2)	Mise à Prix (DA)	Cautionnement 10% (DA)
A	4	52,84	4 227 200,00	422 720,00
	5	32,89	2 631 200,00	263 120,00
B	21	51,50	4 120 000,00	412 000,00
	22	31,24	2 499 200,00	249 920,00
	23	31,23	2 498 400,00	249 840,00
	24	27,90	2 232 000,00	223 200,00
	25	28,99	2 319 200,00	231 920,00
	26	67,98	5 438 400,00	543 840,00
	27	51,12	4 089 600,00	408 960,00
	28	32,56	2 604 800,00	260 480,00
C	44	30,22	2 417 600,00	241 760,00
	45	40,23	3 218 400,00	321 840,00
	46	45,13	3 610 400,00	361 040,00
	47	24,03	1 922 400,00	192 240,00
	48	63,45	5 076 000,00	507 600,00
	49	81,62	6 529 600,00	652 960,00
	50	92,08	7 366 400,00	736 640,00
	51	34,36	2 748 800,00	274 880,00

Les conditions de participation :

- Les personnes qui souhaitent participer à cette opération, peuvent retirer le cahier des charges au niveau du Secrétariat Générale de l'office de promotion et de gestion immobilière de la wilaya de Sétif (La Direction Générale), sise à la cité 08 Mai 1945 – Ex 600 logts à Sétif, contre le paiement d'une somme estimée à 4.000,00 DA.
- La date de dépôt des offres est fixée au (21) Vingt-énième jours, à compter de la date de la première parution de cet avis dans les journaux nationaux, l'offre doit être inséré dans une enveloppe fermée et anonyme, portant la mention suivante : **Vente des locaux à la profession commerciale et professionnelle - «A ne pas ouvrir(..... incérer la cité), à** Monsieur le Directeur Général de l'O.P.G.I de Sétif (Cité 08 Mai 1945 – Ex 600 logts à Sétif), déposée au niveau du Secrétariat Général de l'office, avant (12.00h).
- Le reçu du paiement de la caution (10% de la mise à prix du local), doit être obligatoirement joint au dossier de la soumission sous peine d'élimination (copie originale).
- Joindre au dossier de la soumission, copie de l'acte de naissance et copie de la carte d'identité.
- Les soumissionnaires peuvent assister à la séance d'ouverture des plis qui se tiendra au siège de l'office le dernier jour de dépôt des offres à 14.00h.

Le Jeune Indépendant du 21/10/2026 / ANEP 2616034950

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
وزارة السكن والعمران والمدينة والتهيئة العمرانية.
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.
مديرية التجهيزات العمومية لولاية بجاية
DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE BEJAIA
NIF DU MAITRE DE L'OUVRAGE : 09 96 0601 90021 37

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des équipements publics de la wilaya de Bejaia, informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales **N°29/2026** paru aux quotidiens nationaux **«Sport News»** du 21/09/2026 et **« *Le Jeune Indépendant* »** du 22/09/2026 portant : REALISATION D'UNE ECOLE PRIMAIRE TYPE 2 AU NIVEAU DE SITE DES 620 LOGEMENTS AU POLE URBAIN LARBAA TOUDJA, COMMUNE TOUDJA, WILAYA DE BEJAIA «CITES D'HABITAT INTEGREES 2025 »

LOT : Achèvement en TCE «BLOC PEDAGOGIQUE, ADMINISTRATION, LOGEMENTS, SANITAIRES, LOCAUX ANNEXES, MUR DE CLOTURE, LOGE GARDIEN, VRD ET TERRAIN DE SPORT »

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

Entreprise : ETB TCE GTPH BRIKH NASSIM
Montant corrigé : 127 966 039, 53 DA /TTC
Délai de réalisation : Six (06) mois **Note technique** : 43 / 60 Pts
NIF du cocontractant : 18706390030014700600

Les soumissionnaires ont un délai de 10 jours à partir de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux pour formuler leurs éventuels recours, sont, aussi invités, les soumissionnaires intéressés à se rapprocher des services du maitre de l'ouvrage au plus tard 03 jours à compter du premier jour de publication du présent avis à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques et financières.

Le Jeune Indépendant du 21/10/2026 / ANEP 2616035088

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'EL BAYADH
DAIRA D'EL BAYADH
COMMUNE D'EL BAYADH
NIF : 098432015682

Avis d'attribution provisoire

Conformément aux dispositions de l'article n° 65 et 82 du décret présidentiel N° 15.247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations du service et la loi N° 23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics , il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participés à l'avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacités minimales N° 08/2026 pour l'opération suivante :

Fourniture et pose de tapis pour les mosquées (lot unique)

Site N°01 : Fourniture et pose de tapis pour la mosquée L'émir Abdelkader dans le quartier de Ksar Belkhira
Site N°02 : Fourniture et pose de tapis pour la mosquée Oussama Ibn Zaid dans le quartier wlad Yahya
Site N°03 : Fourniture et pose de tapis pour la mosquée Abdul Rahman Ibn Auf dans le quartier wlad Yahya
Site N°04 : Fourniture et pose de tapis pour la mosquée Hamza Ibn Abd al-Muttalib, dans le quartier L'ZUNH.
Site N°05 : Fourniture et pose de tapis pour la mosquée Hussein Ibn Ali, dans le quartier Route Al-Regasa.
Site N°06 : Fourniture et pose de tapis pour la mosquée Ali Ibn Abi Talib, dans le quartier Sidi El Hadj Bahouas
Site N°07 : Fourniture et pose de tapis pour la mosquée Saad Ibn Mu'adh, dans le quartier Al-Badr.
Site N°08 : Fourniture et pose de tapis pour la mosquée Mouadh Ibn Jabal, dans le quartier de Route Al-Hawd.

Qu'à l'issue des résultats de l'analyse de l'évaluation des offres techniques et soumissionnaire N16/2026 du 12/10/2026 est attribué provisoirement aux soumissionnaires ci après

Site N°	LE SOUMISSIONNAIRE	TOTAL DES POINTS	Montant	NIF	DELAI	CRITERE DE CHOIX
01	SARL TAPIS KARAM	40	2562004.79 DA	001622002425295	02 jour	MOINS DISANT ET QUALIFIEE TECHNIQUEMENT
02		40	1921503.59 DA		02 jour	
03		40	3934507.35 DA		02 jour	
04		40	3660006.84 DA		02 jour	
05		40	1952003.65 DA		02 jour	
06		40	5779760.80 DA		02 jour	
07		40	2897505.42 DA		02 jour	
08		40	1311502.45 DA		02 jour	

Les soumissionnaires non retenus et désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher de nos service au plus tard trois (03) jours à compter de la première parution du présent avis d'attribution provisoire dans les quotidiens.
Tout soumissionnaire contestant ce choix , peut introduire un recours auprès de la commission des marchés publiques de l'apc d'el bayadh dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis.

Le Jeune Indépendant du 21/10/2026 / ANEP 2631015116

ALGERIE TELECOM - SPA
Route nationale n° 5 Cinq maisons Mohammedia 16211- ALGER
au capital social de 115.000.000.000 de DA RC n° 02B18083
NIF N°: 000 216 001 808 337
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - BOUIRA
Rue Amrouche Mouloud - Bouira
SOUS-DIRECTION FONCTIONS SUPPORT, DEPARTEMENT ACHATS ET LOGISTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° : 13/AT/DOT BOUIRA/2026 -RELANCE-

La Direction Opérationnelle des Télécommunications - Bouira lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigences de capacités minimales pour travaux de :
« REALISATION D'INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL POSE ET RACCORDEMENT DE CABLES A FIBRE OPTIQUE »

Le présent projet est constitué de **quatre (04) lots** :

Numéro de lot	INTITULE DE PROJET	Distance
Lot 01	Travaux de Réalisation d'Infrastructures d'Accueil Pose et Raccordement de Câbles à Fibre optique: **ENTRE BOUIRA-RN 8B MOHGOUNE- GOURA**	17.10 km
Lot 04	Travaux de Réalisation d'Infrastructures d'Accueil Pose et Raccordement de Câbles à Fibre optique: **ENTRE AIT LAAZIZ-MAALA VILAGE**	07.00 km
Lot 05	Travaux de Réalisation d'Infrastructures d'Accueil Pose et Raccordement de Câbles à Fibre optique: **ENTRE CT1-CA2 BOUIRA**	06.50 km
Lot 06	Travaux de Réalisation d'Infrastructures d'Accueil Pose et Raccordement de Câbles à Fibre optique: **ENTRE SAHARIDJ ET BENI HAMAD**	05.60 km

Les candidats peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots.
Pour les paliers 01 et 02, l'attribution du marché se fera pour un (01) ou deux (02) lots par soumissionnaire, comme indiqué dans le système d'évaluation prévu dans le présent cahier des charges.
Pour le palier 03, il ne sera attribué qu'un (01) seul lot par soumissionnaire comme indiqué dans le système d'évaluation prévus dans le présent cahier des charges.

ELIGIBILITE DES CANDIDATS :
La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales est destinée uniquement aux entreprises ayant l'une des activités suivantes comme activité principale ou secondaire :
- Ressource en eau ;
- Hydraulique ;
- Voirie et réseaux divers (VRD) ;
- Les travaux publics ;
- Infrastructure passive de télécommunication ;

Selon les paliers suivants :

Palier 01 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 10 Km :

- Les entreprises ayant la qualification une (01) ;
- Les entreprises nouvellement créées durant l'année de l'appel d'offres quelles que soient leurs qualifications ;

-Les entreprises issues des dispositifs ANADE et CNAC, en cours de bénéfice d'avantages conférés par ces dispositifs quelles que soient leurs qualifications.

Palier 02 : **Pour les lots supérieurs à 10 Km et inférieurs à 50 Km** : le soumissionnaire doit justifier d'une qualification et classification professionnelle de catégorie de deux **(02)** à six **(06)**,

Palier 03 : Pour les lots **supérieurs ou égaux à 50 Km** : le soumissionnaire doit justifier d'une qualification et classification professionnelle de catégorie sept (07) et plus.

La vérification de la satisfaction du seuil de qualification minimum exigé est déterminée à travers les certificats de qualification et de classification professionnelle.

NB :

1- Si plusieurs certificats de qualification dans le domaine des ressources en eau, hydraulique, voirie et réseaux divers (VRD), Travaux publics, infrastructure passive de télécommunications sont présentés par les entreprises dans le cadre du groupement, le certificat de qualification la plus élevée sera pris en considération lors de la vérification des dossiers d'éligibilité des offres.
2- Le soumissionnaire présentant le certificat de qualification et classification professionnelle la plus élevée doit se présenter comme chef de file du groupement sous peine de rejet.

Les entreprises intéressées par le présent appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges auprès de la structure contractante Algérie Télécom à l'adresse suivante :

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - BOUIRA
ADRESSE : RUE AMROUCHE MOULOUD BOUIRA

Contre le paiement, auprès de la banque BNA Agence **460 BOUIRA**, d'un montant de **cinq mille dinars algériens (5000,00 DA)** non-remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie par versement au compte ayant les identifiants (RIB) : N° **00100460030000173/02**

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Dans le cas d'un groupement momentané d'entreprises, constitué avant le retrait du cahier des charges, ce dernier doit être retiré par le mandataire chef de file, ou par l'un des membres du groupement.

PRESENTATION DES OFFRES :

- **Le dossier administratif** comprend un (01) original **(format papier)** plus le dossier en **format électronique** inséré dans une enveloppe portant la dénomination du soumissionnaire, l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention dossier administratif.
- **L'offre technique** comprend un (01) original **(format papier)** plus l'offre en **format électronique** insérée dans une enveloppe portant la dénomination du soumissionnaire, l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention offre technique.
- **L'offre financière** comprend un (01) original **(format papier)** plus l'offre en **format électronique** insérée dans une enveloppe portant la dénomination du soumissionnaire, l'indication sur la référence et l'objet de l'appel d'offres et la mention offre financière.

Ces trois (03) enveloppes seront insérées dans une autre enveloppe externe fermée et anonyme, comportant les mentions suivantes :

Appel d'offres N°13/2026 -RELANCE-
« REALISATION D'INFRASTRUCURES D'ACCUEIL, POSE ET RACCORDEMENT DE CABLES A FIBRE OPTIQUE »
Adresse : Rue Amrouche Mouloud Bouira
« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours calendaires** à compter de la première date de parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale et le site web Algérie Télécom.
La date et l'heure limites de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres de **08h00** à **13h00**.
Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.
Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des offres ne seront pas prises en considération.
L'ouverture des plis des offres s'effectuera en séance publique et en présence des soumissionnaires, en une seule phase, elle aura lieu le jour correspondant à la date de dépôt des offres, à **13h00** à l'adresse suivante :

ALGERIE TELECOM – SPA –
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - BOUIRA
ADRESSE : RUE AMROUCHE MOULOUD - BOUIRA

Il convient de souligner qu'une seule personne Mandatée par soumissionnaire est autorisée à assister à la séance d'ouverture des plis
Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant une durée de **cent quatre-vingts (180) jours**, à partir de la date d'ouverture des plis.

Le Jeune Indépendant **du 21/10/2026 / ANEP 2616035116**

République Algérienne Démocratique Et Populaire
Wilaya de Bechar
Direction de l'Administration Locale
NIF : 099108019040036/01

AVIS D'INFRUCTUEUSITE

La Wilaya de Bechar, Direction de l'Administration Locale, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'Avis "APPEL À LA CONCURRENCE NATIONAL N° 01/2026 " dans le journal « الجزائر» et le journal « LE JEUNE INDEPENDANT» le 14/06/2026 . Opération est déclaré Infructueuse pour **troisième fois** a cause Aucune offre reçue conforme aux du cahier de charge .Suite l'article n° 11 du cahier de charge et en application des dispositions de l'article 15 du décret exécutive n° 18-199 du 02 aout 2018 de la délégation de service public.

En application des dispositions de la loi n°23/12 du 05/08/2023 et l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours auprès de la commission des marchés compétente qui sera portée sure l'avis d'attribution provisoire du marché et ce dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou dans la presse. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogé au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires désirant prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation des offres techniques, candidature et financières sont invités à se rapproche à la Direction de l'administration locale au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication d'attribution provisoire du marché.

Le Jeune Indépendant **du 21/10/2026 / ANEP 2631015146**

République algérienne démocratique et populaire
Wilaya : Skikda
Daïra : Ain kechera
Commune : OuldjaBoulbellout
N I F 098421355166711

AVIS DE Gré à Gré Après CONSULTATION

En application des articles 51et 52 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
Le P/APC de Ouldja Boulbellout lance un avis de Gré à Gré aprés consultation pour:
Réalisation de la route Nchacheaa sur 600 ML
les entreprises autorisées à soumissionner:
Seules les entreprises qualifiées en travaux de :
01 –TRAVAUX PUBLIC (activité principale) **à la catégorie (03)** ou plus sont autorisées à soumissionner.
- en cas de groupement momentané (02 fil ou plus) le groupement est obligatoirement solidaire. Le chef de doit être qualifié Travaux public (activité principale) à la catégorie (03) ou plus et les autres membres qualifiés en TRAVAUX PUBLIC (activité principale) à la catégorie trois (03) ou plus

*Les entreprises intéressées peuvent retirer le cahier des charges auprès de La Commune d'ouldja Boulbellout. Service du comptabilité contre paiement de la somme de 4.000.00 DA
N° TEL :038958856
Le lieu de dépôt des offres sera La Commune d'ouldja Boulbellout bureau secrétaire
Les offres seront adressées à : A Mr LE P/APC
de La Commune de ouldja Boulbellout
L'enveloppe extérieure doit être cachetée, anonyme et ne comportera que la mention :
* Gré à Gré aprés consultation* pour :
Réalisation de la route Nchacheaa sur 600 ML
« à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »
L'enveloppe intérieure cachetée portera la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention «dossier de candidature», «offre technique» ou «offre financière», comme suite :

I/ CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE:
1- La déclaration de candidature.
2- La déclaration de probité.
3- Les statuts (pour les sociétés).
4- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.
a/ capacités professionnelles : certificat de qualification et de classification professionnel ou certificat de création de l'entreprise.
b/ capacités financières : bilans des 03 dernières années approuvés par les services de l'administration fiscales ou par un comptable agrée et les références bancaires
c/ capacités techniques : - moyens humains(pour l'effective mise à jour C NAS et/ou CACOBATPH)
- Moyens matériels.
- Références professionnelles (attestation de bonne exécution) signée par les maitres d'ouvrage ou son délégué.

II/ Offre Technique :
1- La déclaration à souscrire dûment signée et établie selon le modèle du cahier des charges.
2- Le Cahier des charges portant à la dernière page. La mention manuscrite « lu et accepté ».
3- Un délai de réalisation accompagné d'un Planning (précisant les délais) et les moyens à mettre en œuvre.
4-Un mémoire technique

III/ Offre financière :
1- La lettre de soumission dûment signée .Remplie et établie selon le modèle du cahier des charges.
2- Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment renseigné.
3- Le détail quantitatif et estimatif (DQE) dûment rempli.

NB / En tout état de cause : pour le contenu des offres on se réfère aux exigences du cahier des charges et notamment l'instruction au soumissionnaire.
Les offres doivent être déposées à La Commune de ouldja Boulbellout bureau secrétaire
Le dernier jour de la durée de préparation des offres le
Le service contractant peut, quand les circonstances le justifient prolonger la date de dépôt des offres par les mêmes voies de publicité suivies pour le lancement de l'avis d'appel d'offres.
La durée de préparation des offres est fixée à quinze 15 jours par référence à la date de la première publication de l'avis d'appel à la concurrence dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse.
La date et l'heure de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis techniques et financiers correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres. si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable
NB / les soumissionnaires sont cordialement invités à assister à la séance d'ouverture des plis qui aura lieu à 10.00 h le jour de dépôt des offres au siège de La Commune de ouldja Boulbellout .

Le Jeune Indépendant **du 21/10/2026 / ANEP 2623007171**

FUTSAL / CAN

Menant 2-0 à la pause, les Verts s'écroulent face à l'Angola et ratent la finale

Le rêve de finale s'est envolé pour l'équipe d'Algérie de futsal. Opposés à l'Angola en demi-finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) de la discipline au Maroc, les Verts se sont inclinés sur le score de 3 buts à 2.

Pourtant, les hommes du sélectionneur national avaient toutes les cartes en main après une première période parfaitement maîtrisée. Menant confortablement à la pause, l'Algérie a subi le réveil brutal des Angolais au retour des vestiaires, payant cash ses approximations défensives et son manque d'expérience à ce niveau de la compétition.

Dès le coup d'envoi, les Algériens affichent une concentration maximale et une rigueur tactique irréprochable. Face à un adversaire angolais redoutable, finaliste de la dernière édition et grand favori de cette confrontation, l'Algérie choisit de bloquer les espaces tout en exploitant la moindre faille. La lumière est venue d'un coup de pied arrêté. Suite à une faute angolaise à l'entrée de la zone de vérité, Mathieu Hammad prend ses responsabilités. D'une frappe chirurgicale au raz du sol, il trompe la vigilance du portier adverse pour ouvrir le score. Ce but libère les Verts et installe le doute dans les esprits angolais.

Loin de se contenter de cet avantage minimal, les Algériens continuent de presser haut. C'est alors qu'entre en scène Aït Hamadouche. Inspiré, le joueur algérien élimine son vis-à-vis d'une feinte de corps magistrale avant de déclencher une frappe croisée puissante. Le ballon heurte le poteau intérieur avant de secouer les filets. Un moment de flottement envahit la salle lorsque l'arbitre décide de faire appel à l'assistance vidéo pour une suspicion de faute au départ de l'action. Après révision, le corps arbitral valide logiquement le but. À la mi-temps, l'Algérie mène 2-0. Le coup parfait semble à portée de main. Au retour des vestiaires, la physionomie de la rencontre change du tout au tout. Dos au mur, l'Angola montre un tout autre visage, rappelant sa capacité de réaction spectaculaire déjà démontrée face à l'Égypte plus tôt dans le tournoi. Les Angolais imposent un défi physique intense et une vitesse d'exécution qui perturbent le bloc algérien.

Le grand artisan de cette révolte se nomme Jo Marhez. Virevoltant, insaisissable sur



son aile, l'international angolais fait vivre un véritable calvaire à l'arrière-garde algérienne. Heureusement pour les Verts, le gardien Teffaf multiplie les parades de grande classe, repoussant l'échéance à plusieurs reprises et confirmant son statut d'excellent rempart durant cette CAN. Alors que l'Algérie passe tout près d'inscrire le troisième but qui aurait définitivement scellé le sort de la rencontre, le match bascule sur un fait de jeu malheureux. Sur une phase de relance, une mauvaise transmission de Riache offre une munition en or aux attaquants angolais, qui ne se privent pas pour réduire la marque. Ce but redonne une confiance totale à l'Angola et fait paniquer le camp algérien.

Les Verts reculent excessivement et subissent les vagues successives. À seulement cinq minutes du coup de sifflet final, un oubli défensif coupable au second poteau permet à l'Angola de refaire complètement son retard et d'égaliser (2-2). Tout est à refaire pour les deux équipes, mais l'ascendant psychologique a clairement changé de camp. Les dernières minutes de la demi-finale basculent dans une tension extrême.

L'Algérie se procure une opportunité en or lorsque l'un des joueurs cadres angolais commet une grosse faute, frôlant l'expulsion directe. Alors qu'on pense que les Verts vont pouvoir évoluer en supériorité numérique et reprendre le contrôle du match, le destin se montre cruel.

Dans la foulée de cette action confuse, sur un contre éclair mené à la perfection, l'Angola inscrit le troisième but, crucifiant le gardien Teffaf. Assommés, les Algériens tentent le tout pour le tout en jetant leurs dernières forces dans la bataille. La frustration prend malheureusement le dessus, entraînant l'expulsion de Bessa en toute fin de match. En infériorité numérique, l'Algérie ne peut plus refaire son retard. Malgré la déception légitime d'avoir laissé filer une avance de deux buts, le parcours des Algériens reste historique et prometteur pour l'avenir du futsal national. Il n'y a pas le temps de gamberger : les Verts doivent rapidement se remobiliser. L'Algérie disputera la petite finale pour tenter de décrocher une place sur le podium africain. Ils affronteront le perdant de l'autre demi-finale de haut vol qui oppose le Maroc, pays hôte, à l'Égypte. Une médaille de bronze internationale reste un objectif prestigieux à aller chercher.

Affaire Maroc-Sénégal : Nouvelle annonce officielle du TAS

LE SUSPENSE juridique autour de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 se prolonge. Dans un communiqué officiel publié ce lundi 19 octobre depuis son siège à Lausanne, le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a fait un point précis sur l'état d'avancement de la procédure opposant le Sénégal à la CAF et au Maroc. L'instance internationale a confirmé que l'audience de cette affaire explosive s'est tenue à huis clos au siège du TAS en Suisse, le jeudi 8 octobre dernier. À la suite de cette audition des différentes parties, la Formation arbitrale a engagé ses délibérations, lesquelles se poursuivent activement. Afin de clore définitivement ce dossier, les arbitres ont fait le choix de ne pas précipiter leur verdict. Le TAS a en effet annoncé qu'il rendra une décision intégrale et motivée juridiquement, désignée sous le terme de « sentence du TAS ». Cette action approfondie nécessitera plusieurs semaines de travail supplémentaires. En conséquence, la sentence finale est désormais attendue pour la fin du mois de novembre 2026. Le TAS a tenu à rappeler une règle ferme en conclusion de sa note « seules les informations diffusées par les canaux officiels du TAS et publiées directement sur son site Internet font foi. » Les acteurs du football africain, et particulièrement le Maroc et le Sénégal, devront donc s'armer de patience pendant encore plus d'un mois avant de connaître le dénouement réglementaire définitif de cette CAN 2025.





CLASSEMENT FÉMININ FIFA

L'Algérie, 73e, gagne une place

LA SÉLECTION algérienne féminine de football a progressé d'une place pour occuper le 73e rang mondial dans la nouvelle mise à jour du Classement mondial de la Fifa, publiée mardi par l'instance internationale. Cette légère progression intervient au lendemain de performances historiques pour le football féminin algérien. Les joueuses du sélectionneur national Farid Benstiti sortent en effet d'un parcours exceptionnel, marqué par l'obtention d'une médaille de bronze à la Coupe d'Afrique des nations 2026 (CAN) et la validation d'un billet historique pour la phase finale de la Coupe du monde 2027. A l'échelle continentale, la sélection algérienne consolide son statut dans l'élite en se positionnant à la 8e place africaine. Les "Vertes" demeurent également bien installées à la 2e place au niveau arabe. Dans le haut du classement de la Fifa, l'Espagne, championne du monde en titre, a gardé sa première place, devant les Etats-Unis (2es) et l'Allemagne (3e).

LIGUE DES CHAMPIONS DE LA CAF

Les Rangers saisissent la CAF, le Mouloudia contre-attaque

La tension ne baisse pas entre le MC Alger et les Nigérians d'Enugu Rangers après la manche aller du second tour préliminaire de la Ligue des champions de la CAF. Après la victoire d'Enugu Rangers (2-0), le MCA a été ciblé par une requête du club nigérian auprès de l'instance continentale, dénonçant des actes de vandalisme. Le Mouloudia a répondu par un communiqué au ton offensif, afin de défendre ses droits et de rétablir sa vérité.



Sur le plan sportif, la direction algéroise pointe des décisions d'arbitrage jugées litigieuses au stade MKO Abiola d'Abeokuta, dimanche dernier. Le club conteste vivement le penalty accordé aux locaux dans les dernières minutes, ainsi que le second carton jaune adressé à Oussama Benhaoua après le retour des vestiaires, affirmant que la faute initiale avait été commise par Ayoub Ghezala. Pour le MCA, cette décision arbitrale apparaît comme délibérée à l'encontre d'un joueur déjà averti. Le Mouloudia estime donc que le déroulement de la rencontre a été faussé par ces choix. Au-delà du terrain, le Vert et Rouge dénonce des conditions d'accueil hostiles. La délégation du Mouloudia rapporte avoir fait l'objet de harcèlements répétés dans la tribune VIP, tandis que le cameraman officiel du club a été contraint de modifier ses angles de vue lors de la retransmission en direct. Confronté aux accusations de dégradations formulées par Enugu Rangers, le MC Alger rejette fermement toute tentative de porter atteinte à son image et à celle de son public. Le club affirme détenir des preuves montrant que les sièges incriminés étaient déjà endommagés avant le coup d'envoi. De plus, les dirigeants algérois s'indignent des difficultés d'accès à la billetterie imposées à leurs supporters, confrontés à un tarif exorbitant de 20 dollars la place, qualifié d'inédit à ce niveau de la compétition.

La direction du MCA promet d'épuiser tous les recours réglementaires, tout en appelant ses fans à la sérénité. Pour conclure, le club algérois invite ses supporters à soutenir leur équipe au stade Ali Ammar Douera, vendredi prochain, avec l'objectif de réaliser la remontada et d'aller chercher la qualification pour la phase de poules.

LIGUE 2 (6E JOURNÉE)

Azazga nouveau dauphin, premier succès du RCA

LA JS AZAZGA a réalisé une bonne opération en s'imposant à domicile devant le CR Béni Thour (3-0), lundi, en clôture de la sixième journée de la Ligue 2 amateur (groupe Centre-Est), tandis que le RC Arbaâ a décroché son premier succès de la saison dans la poule Centre-Ouest.

Cette victoire permet au promu de s'installer à la deuxième place du classement avec 11 points, à trois longueurs du leader, le MSP Batna, qui a conforté sa position en dominant le MO Béjaïa (1-0) devant son public. Dans l'autre rencontre du groupe Centre-Est, la formation de Béni Oulbane n'a pas réussi à faire la différence face au MO Constantine, les deux équipes se séparant sur un score vierge (0-0). Ce résultat permet aux Constantinois de porter leur total à 10 points et de rejoindre l'USM Annaba et le NC Magra à la troisième place du classement. Dans le groupe Centre-Ouest, l'USM El-Harrach a enregistré un nouveau revers en s'inclinant sur le terrain du GC Mascara (1-0). Les Harrachis, qui occupent la cinquième place avec 10 unités, voient ainsi l'écart avec le leader, l'USM Blida, se creuser à six points. De son côté, le RC Arbaâ a enfin débloqué son compteur de victoires en s'imposant à domicile face au WA Mostaganem (2-1). Un succès important pour les gars de Larbaâ, qui restent toutefois pénalisés au classement par un retrait de points consécutif à deux forfaits. Le club affiche ainsi un total de -1 point et reste lanterne rouge.

NAHD: Yaïche, nouvel entraîneur

Le NA Hussein Dey tient son nouvel entraîneur. Il s'agit d'Abdelkader Yaïche, qui a entamé sa mission ce mardi en dirigeant la séance d'entraînement matinale. La nomination du technicien a été annoncée par la direction du club dans un communiqué publié sur sa page Facebook officielle. Yaïche sera épaulé par l'ancien joueur du NAHD, Samir Alliche, tandis qu'un nouveau préparateur physique viendra renforcer le staff technique au cours de cette semaine. Le nouvel entraîneur aura pour mission de relancer les Sang et Or, actuellement 10es du classement avec six points après six journées de championnat.

ALORS qu'il enchaîne les prestations remarquées avec le Bayer Leverkusen, Ibrahim Maza est revenu sur son choix international et sur ses ambitions personnelles. L'international algérien a également évoqué sa progression et l'importance des résultats collectifs, après sa prestation décisive face à Fribourg. Ibrahim Maza n'a aucun regret concernant son choix de représenter l'Algérie. Alors que ses performances avec le Bayer Leverkusen attirent l'attention de la presse allemande, le jeune milieu offensif a réaffirmé sa fierté de porter le maillot des Verts, malgré la possibilité qu'il avait de défendre les couleurs de l'Allemagne. Formé dans les sélections allemandes de jeunes, des moins de 17 ans jusqu'aux moins de 20 ans, le joueur de 20 ans avait finalement opté pour l'Algérie en septembre 2024. Une décision qu'il assume pleinement, même alors que Jürgen Klopp, sélectionneur de l'Allemagne, était présent dans les tribunes lors de la rencontre face à Fribourg. « J'espère qu'il me considère comme un bon joueur. Mais aujourd'hui, je suis un international algérien et j'en suis fier. Je pense également que l'Allemagne possède d'excellents joueurs », a déclaré Maza au micro de BILD. Sur le terrain, l'international algérien continue de franchir des paliers. Auteur d'un but et d'une passe décisive lors de la victoire de Leverkusen contre Fribourg (2-1), il a contribué directement au succès de son équipe lors de la sixième journée de Bundesliga. Le joueur s'est montré satisfait de cette prestation, tout en soulignant la qualité de l'adversaire : « C'était une expérience très agréable, notamment face à un adversaire solide comme Fribourg. Tout mon respect à Fribourg, mais nous avons montré ce dont nous étions capables. » Maza a également insisté sur sa bonne entente avec Patrik Schick : « Nous avons pratiqué un très beau football aujourd'hui. Schick et moi construisons une excellente entente. Plus nous jouons longtemps ensemble, plus nous nous comprenons et progressons. »

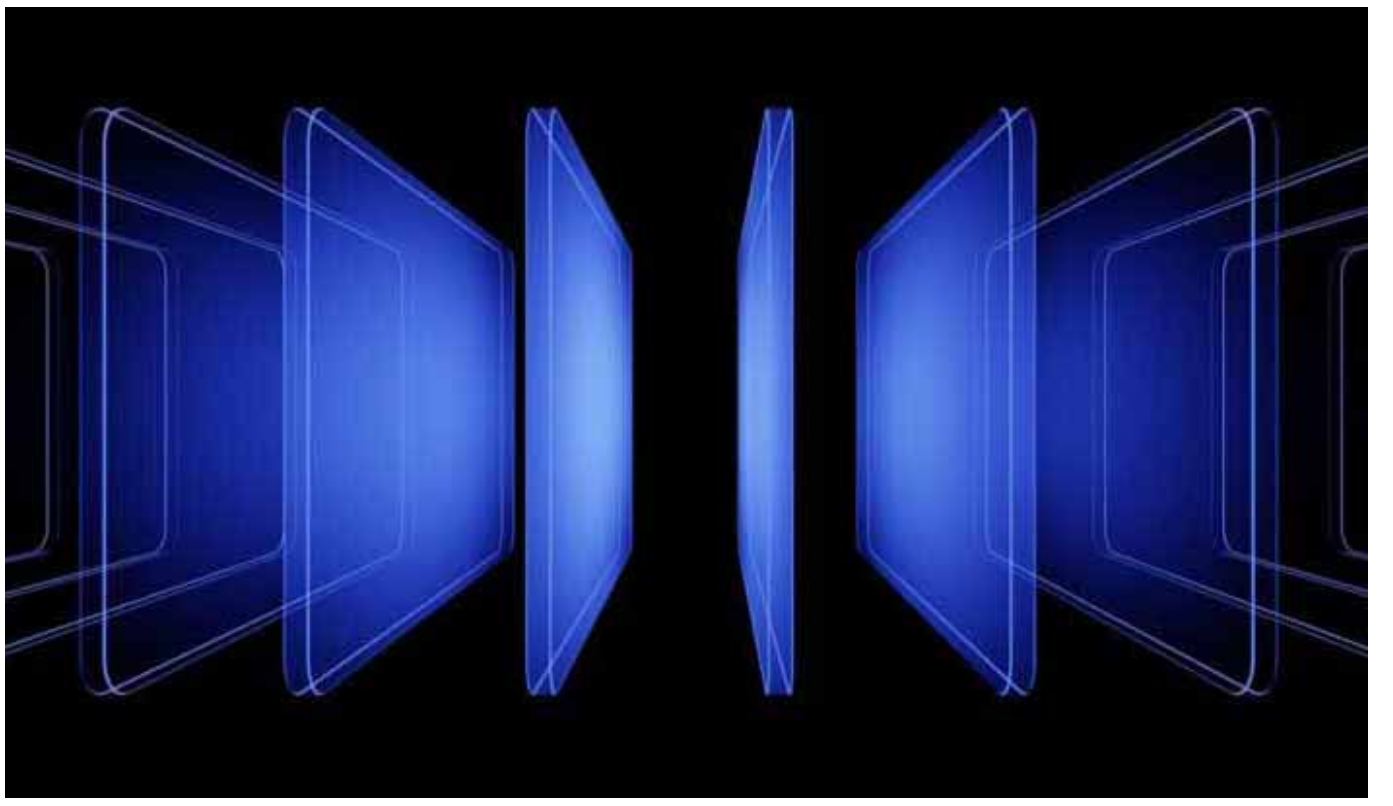
Conscient de la nécessité de poursuivre ses efforts, le Fennec a rappelé ses priorités : « Je cherche toujours à progresser et à m'entraîner sérieusement. J'espère que nous atteindrons nos objectifs collectifs cette année. » Enfin, le jeune Algérien a tenu à relativiser l'importance de ses statistiques individuelles : « Les objectifs de l'équipe passent avant tout. Si je peux contribuer en marquant des buts ou en délivrant des passes décisives, j'en serai très heureux. Mais, bien sûr, j'ai également mes propres ambitions. »



L'IA échoue à corriger correctement des failles logicielles dans 74 % des cas

Nous sommes peut-être impatients d'intégrer l'IA dans notre cybersécurité, mais de nouvelles recherches révèlent pourquoi nous devrions y réfléchir à deux fois.

La nouvelle équipe de recherche en sécurité de 1Password, Off-By-1-Labs, a publié jeudi une nouvelle étude explorant ce qui se passe lorsque l'on laisse les LLM libre cours pour générer des correctifs destinés à de nouvelles vulnérabilités complexes.



L'IA détecte des bogues à grande échelle, mais est-elle également capable de les corriger ?

Off-By-1-Labs est parti d'une hypothèse : les modèles d'IA de pointe seraient capables d'atteindre des « taux de réussite raisonnablement élevés pour les correctifs » — peut-être autour de 67 % — lorsqu'on leur confierait la tâche de développer des correctifs pour des logiciels, compte tenu de la liberté offerte par le code open source et des divulgations publiques susceptibles d'être incluses dans l'entraînement de ces modèles. Cependant, les chercheurs ont sans doute été déçus par les résultats, car ceux-ci se sont révélés « nettement inférieurs et plus inégaux que ce que nous avions supposé ».L'équipe de sécurité a sélectionné six vulnérabilités récemment divulguées dans des logiciels open source, qui avaient peu de chances d'avoir été ajoutées aux données de l'ensemble d'entraînement, afin de tester les capacités des modèles d'IA.

Donner un aperçu des capacités des LLM modernes

L'équipe a souligné que l'article de recherche, intitulé « Les correctifs de vulnérabilités des modèles de pointe sont souvent des artefacts de type "F.L.A.W.E.D." (Fix-Like Artifacts With Embedded Defects) : modes de défaillance courants des correctifs de sécurité générés par les LLM », n'avait pas pour objectif de réaliser une comparaison directe entre différents LLM.

Il s'agit plutôt d'un aperçu des capacités des LLM modernes. Claude et un LLM basé sur l'agent de codage d'OpenAI, Codex, ont néanmoins participé à l'étude.

Les vulnérabilités au cœur de cette recherche sont les suivantes :

CVE-2026-31431 : Elévation de privilèges sous Linux (Copy Fail)

CVE-2026-34197 : Exécution de code à distance dans ActiveMQ

CVE-2026-8512 : Utilisation après libération de mémoire dans l'API d'accès au système de fichiers de Chrome sous macOS - CVE-2026-45185 : Exécution de code à distance sans authentification dans EXIMCVE-2026-22738 : Exécution de code à distance dans SpringAI SpEL

GHSA-wpqr-6v78-jr5g : Exécution de code à distance dans Gemini CLI

Les modèles ont été chargés de générer des correctifs pour chaque vulnérabilité. Au total, les LLM ont généré 6 080 tentatives de correctifs — environ 3 040 chacun, réparties entre chaque CVE — avec des ensembles créés dans différentes conditions environnementales et avec neuf invites spécialement conçues par bug.

Résultats des correctifs générés par l'IA d'Off-By-1-Labs

L'IA n'a généré des correctifs adaptés que dans 26 % des cas.

Des correctifs qui corrigeaient le bug mais qui « modifiaient également le comportement de l'application au passage » ont été observés dans 21 % des résultats.

Dans 53,9 % des cas, un LLM n'a pas réussi à créer de correctif, a introduit un nouveau bug, voire les deux.

Pourquoi les modèles d'IA échouent ?

Le problème principal semble être que, quelles que soient les conditions environnementales ou les consignes, lorsqu'on leur demandait de produire des correctifs, les LLM généraient des « artefacts de type correctif comportant des défauts intégrés », d'où le nom du projet de recherche « FLAWED ».

Les correctifs « FLAWED », développés par l'IA, semblent à première vue remplir leur fonction — mais en réalité :

Ils ne résolvent pas entièrement la vulnérabilité

Ils intègrent des mécanismes de sécurité « fragiles »

Et ils peuvent même introduire de nouveaux bogues

Dans les cas les plus graves, ces correctifs pourraient même modifier le comportement habituel d'une application.

1Password a publié son outil, FLAWED, sur GitHub afin que les chercheurs puissent mener leurs propres études.

« Les grands modèles de langage (LLM) qui excellent aujourd'hui dans la détection d'un large éventail de vulnérabilités ne sont pour l'instant efficaces que pour corriger un sous-ensemble restreint d'entre elles », ont déclaré les chercheurs.

« Cela dit, nous avons identifié des pistes de recherche supplémentaires qui pourraient déboucher sur des correctifs générés par l'IA plus cohérents et plus robustes. »

Si l'IA n'est pas encore prête à gérer les correctifs, que peut-elle faire ?

Keith Hoodlet, directeur d'Off-by-1 Labs, a déclaré que les défenseurs humains et les outils d'IA devraient se concentrer sur l'identification des vulnérabilités et leur triage, ce qui « peut au moins aider les défenseurs à déterminer où se trouvent les bogues les plus impactants dans leur base de code ». La supervision humaine du processus de correction reste primordiale et, comme l'a souligné M. Hoodlet, les entreprises doivent être en mesure de prendre des décisions éclairées quant aux correctifs à appliquer et au moment opportun, ainsi qu'aux risques opérationnels associés à chaque choix.

« Les outils que nous lançons aujourd'hui aideront les entreprises à évaluer dans quels cas les correctifs générés par l'IA pourraient produire de meilleurs (ou de moins bons) résultats », a ajouté M. Hoodlet. « Cela aidera au moins les entreprises à comprendre où les experts humains sont les plus indispensables. »

LES POINTS CLÉS À RETENIR SUR L'UTILISATION DE L'IA POUR PATCHER DES FAILLES

Une nouvelle étude s'intéresse à l'efficacité des correctifs générés par l'IA.

Seuls 26 % des correctifs générés sont réellement utilisables.

L'IA n'est pas encore prête à corriger toutes les failles, mais elle peut être néanmoins utilisée.

Avec Shieldstral, Mistral AI se lance dans la modération multimodale

MODÈLE open weights de 3 milliards de paramètres sous licence Apache 2.0, Shieldstral permet d'assurer la modération de contenu par le biais de prompts. Le LLM fonctionne à la fois pour le texte et les images.Et un modèle de plus dans la boîte à outils de la licorne française de l'IA générative. Mistral AI annonçait ainsi cette semaine le lancement de Shieldstral. De petite taille (3 milliards de paramètres), open source sous licence Apache 2.0 et open weights, le dernier né est dédié à la modération de contenu.

Shieldstral est un modèle multimodal puisqu'il permet de modérer à la fois texte et images. Il vise donc à contrôler le respect de certaines règles, internes ou légales, par des générateurs de contenus. Car les guardrails classiques peuvent ne pas suffire.

Pas de réentrainement par contexte

"La plupart des modèles guardrail intègrent une taxonomie fixe des catégories de risques dans leurs poids ; par conséquent, les réadapter à un nouveau contexte de déploiement nécessite un réentraînement", explique Mistral AI.

La promesse de Shieldstral consiste donc à adopter "une approche différente" permettant notamment de s'affranchir de tout réentraînement et d'assurer un fonctionnement multimodal. Mais surtout, ses résultats s'adaptent au contexte. "Vous rédigez la règle sous forme de question en langage naturel au moment de l'inférence, et le modèle renvoie un score de sécurité calibré (...) Une interface unique pour le texte et les images, et un verdict en un seul token", détaille l'éditeur.

Initiative pour l'Open Secure AI Alliance

Le lancement de Shieldstral est présenté comme s'inscrivant dans l'Open Secure AI Alliance, initié par Nvidia et dont Mistral AI est un des membres fondateurs. Composée de 120 organisations, l'Alliance promeut le développement et le partage d'outils ouverts axés IA de confiance.

En tant que modèle ouvert conçu pour la modération multimodale, Shieldstral s'inscrit donc a priori pleinement dans cette démarche visant à favoriser l'IA responsable et de confiance. Au cœur de son fonctionnement donc, la moderation-as-a-



question.

Une requête se compose ainsi de trois parties. L'instruction d'abord, qui spécifie le contexte d'évaluation et le niveau de rigueur. Option facultative : l'utilisateur peut préciser une définition personnalisée d'un contenu dangereux.

Vient ensuite la requête sous forme d'une question, à laquelle le modèle répondra par oui ou non. "Ce contenu incite-t-il à la violence physique ?", indique Mistral en guise d'exemple. Enfin, troisième partie, le contenu à évaluer.

Codex Desktop d'OpenAI peut désormais gérer votre ordinateur et dispose de son propre navigateur

Outil de programmation devenu puissant outil de productivité, Codex Desktop ajoute le contrôle de l'ordinateur, la mémoire d'automatisation et la prise en charge des plugins. Mais peut-il remplacer les logiciels traditionnels ?



OpenAI vient d'annoncer une mise à jour importante de son application Codex Desktop. Initialement conçu comme l'outil de programmation automatisée d'OpenAI, Codex se positionne désormais comme un outil de productivité global, à l'instar de Claude Cowork.
Si ses fonctionnalités sont indéniablement puissantes, le message reste quelque peu flou. Lors d'une présentation, OpenAI a reconnu que Codex Desktop s'adresse toujours aux programmeurs, tout en intégrant des outils de productivité supplémentaires allant au-delà de la simple génération de code.

Utilisation de l'ordinateur

L'une des principales caractéristiques de la nouvelle version de Codex Desktop est l'utilisation de l'ordinateur. L'IA intégrée à Codex Desktop peut ainsi interagir avec votre ordinateur.
Cette version permet à l'IA d'exécuter des applications en arrière-plan. Ainsi, pendant que la technologie exécute une automatisation, vous pouvez effectuer d'autres tâches dans d'autres applications. La fonctionnalité d'utilisation de l'ordinateur est disponible uniquement pour macOS, pour le moment.

Navigateur intégré

Codex Desktop inclut désormais un navigateur intégré. OpenAI n'a pas encore démontré le fonctionnement de ce navigateur pour les automatisations. Nous devrons donc tester cette fonctionnalité et vous faire part de nos impressions une fois l'application en main.
Une fonctionnalité intéressante (et attendue depuis longtemps) est la possibilité de cliquer sur un élément du navigateur et de laisser l'IA comprendre où vous cliquez. Ainsi, plutôt que d'essayer d'expliquer que vous souhaitez modifier la police du troisième titre de la deuxième colonne, vous pouvez cliquer sur l'élément à modifier et dire à l'IA de « remplacer ceci par cela ».
Si cette fonctionnalité s'avère fiable, elle permettra sans aucun doute un gain de temps considérable.

Génération d'images

ChatGPT dispose d'excellentes capacités de génération d'images depuis un certain temps, contrairement à Codex Desktop. Désormais, vous pouvez créer un agent qui génère automatiquement une image, un graphique ou un diagramme dans le cadre de l'automatisation globale.
Cette fonctionnalité reste à tester afin d'évaluer son efficacité. Si elle bénéficie des mêmes améliorations que celles observées chez les concurrents de Gemini, ses capacités de génération d'images devraient se révéler très utiles.

Automatisations étendues

Il est désormais possible d'ajouter des automatisations aux conversations existantes, permettant ainsi à l'IA de s'appuyer sur le contexte des discussions et interactions précédentes. Codex peut s'assigner des tâches, ce qui, selon OpenAI, signifie qu'il peut « se réveiller automatiquement pour poursuivre une tâche de longue durée, pouvant s'étendre sur plusieurs jours ou semaines ».

Bien que ChatGPT dispose d'une fonction de mémorisation depuis un certain temps, l'application Codex posait particulièrement problème car elle devait être réinitialisée à chaque redémarrage.
Désormais, l'application est dotée d'une fonction de mémorisation qui, selon l'entreprise, peut « se souvenir du contexte utile des expériences précédentes, notamment les préférences personnelles, les corrections et les informations qui ont nécessité du temps de collecte ».
OpenAI ajoute :
« Cela permet d'exécuter les tâches futures plus rapidement et avec un niveau de qualité auparavant uniquement possible grâce à des instructions personnalisées détaillées. »
Codex intègre désormais une fonction de rappel automatique qui se lance avec l'application.
Concrètement, lorsque vous relancez Codex, l'IA tente de se souvenir de ce sur quoi vous travailliez et vous propose de poursuivre ces flux de travail.

Mises à jour supplémentaires

Le produit propose de nombreuses fonctionnalités destinées aux développeurs, notamment :

Prise en charge des commentaires de révision GitHub
Plusieurs onglets de terminal
Possibilité de se connecter à des environnements de développement distants via SSH (cette fonctionnalité est en phase de test préliminaire)
Possibilité de visualiser les fichiers directement dans la barre latérale avec des aperçus détaillés pour les PDF, les feuilles de calcul, les présentations et les documents
Un nouveau volet récapitulatif pour suivre les plans d'agents, les sources et les artefacts
Personnellement, la fonctionnalité des onglets multiples est celle qui me passionne le plus. Malheureusement, à ma connaissance, il n'est pas possible d'attribuer des couleurs aux onglets comme je le fais pour distinguer mes différents projets dans des onglets de terminal distincts. Cependant, vu la vitesse à laquelle cette fonctionnalité s'améliore, elle devrait arriver prochainement.
Enfin, Codex Desktop est fourni avec l'accès à plus de 100 plugins. En termes d'IA, les plugins sont des applications qui combinent des compétences, des intégrations d'applications et des serveurs MCP pour des capacités plus avancées. Compte tenu des problèmes rencontrés par OpenClaw avec les compétences fournies par les utilisateurs, qui ont entraîné une recrudescence des logiciels malveillants, j'ai interrogé les développeurs sur la manière dont ils gèrent les problèmes liés aux plugins. On m'a indiqué qu'OpenAI examine les plugins avant leur mise à disposition.

Disponibilité

Le nouveau Codex Desktop est disponible pour tous les niveaux d'abonnement OpenAI disposant d'un accès à Codex.
Bien entendu, l'exécution de nombreuses automatisations et de projets de longue durée consommera plus rapidement les jetons alloués. Il est donc conseillé de procéder avec prudence et de tester avant de laisser un agent s'exécuter sans surveillance.

RF-GPT : l'IA peut également interpréter les signaux des réseaux sans fil



MODÈLE d'IA dédié aux réseaux sans fil, le RF-GPT permet d'interpréter les signaux de radiofréquence et de répondre en langage naturel sur la technologie utilisée ou le nombre d'utilisateurs présents. Explications. Les grands modèles de langage (LLM) sont capables de traiter du texte, des images, de la vidéo, de l'audio ou du code informatique. Demain, ils pourraient analyser le spectre hertzien des réseaux sans fil. C'est le pari du Digital Future Institute de l'université des Sciences et Technologies de Khalifa à Abu Dhabi, aux Émirats Arabes Unis.
Dans une publication , les scientifiques de cette université, auxquels sont associés des chercheurs du monde entier dont un expert du Centre de recherche en automatique de Nancy (CRAN), expliquent avoir mis au point un LLM spécifiquement dédié à l'analyse des signaux de radiofréquence.

Regarder les ondes radio comme une photographie

Baptisé tout simplement RF-GPT, ce nouveau modèle se donne pour ambition d'interpréter les signaux de radiofréquence, qui sous-tendent les réseaux de communication sans-fil (5G, LTE, Wi-Fi, WLAN, Bluetooth…). En vulgarisant à l'extrême, RF-GPT «regarde » les ondes radio comme une photographie et explique ce qu'il voit.
Cette découverte ouvre la voie à des assistants IA capables d'analyser les réseaux sans-fil en continu et de répondre en langage naturel à des questions de type « quelle technologie radio est présente ? », « combien d'utilisateurs compte ce réseau ? » ou « y a-t-il des transmissions qui se chevauchent ? ». Ces enseignements pourraient être précieux pour les équipes dédiées à l'exploitation et la maintenance d'un réseau mobile chez un opérateur télécom pour détecter au plus vite des incidents et proposer des actions de remédiation. Ils permettraient également une optimisation de la gestion des réseaux grâce à une allocation intelligente des ressources.
Pour l'heure, les modèles IA dédiés au monde des télécoms analysent les journaux de logs, les indicateurs de performance (KPI) liés à l'infrastructure ou les alarmes remontées par les capteurs des équipements connectés. En traitant des métadonnées textuelles mais pas le signal réel, ils peuvent déceler une interférence mais sans expliquer son origine. Pour atteindre ce résultat, les chercheurs transforment le signal radiofréquence en une représentation visuelle. Un encodeur de vision vient ensuite convertir ce spectrogramme temps-fréquence en une suite de « tokens RF ». Le LLM « décodeur » interprète ces tokens et génère des réponses textuelles.

Etats-Unis : Sanction record de près d'un milliard de dollars contre Meta pour préjudice aux mineurs



• addition salée •
Le Nouveau-Mexique vient d'imposer au groupe Meta une amende record de près d'un milliard de dollars pour les préjudices que ses réseaux sociaux ont causé aux utilisateurs mineurs. Le groupe de Zuckerberg a fait appel

C'est une amende record de près d'un milliard de dollars pour le groupe de Mark Zuckerberg… Meta doit financer, à hauteur de 567 millions de dollars un fonds de réparation des dommages causés aux mineurs par ses plateformes, jugées responsables d'un « trouble à l'ordre public ».
Cette décision ordonnée par un juge au Nouveau-Mexique est une première aux Etats-Unis. Cette somme, qui doit financer sur cinq ans des programmes de santé mentale et de prévention pour les jeunes, s'ajoute aux 375 millions de dollars de pénalités civiles infligées en mars par un jury de Santa Fe, qui avait jugé Meta défaillant dans la protection des utilisateurs mineurs. Meta (Facebook, Instagram) avait fait appel du verdict.
« Nous sommes en désaccord avec cette décision et nous ferons appel », a réagi un porte-parole de Meta auprès de l'AFP, se disant « confiant » dans le bilan du groupe « en matière de protection des adolescents en ligne ». Le procureur général du Nouveau-Mexique Raul Torrez, par un communiqué, a salué « une victoire historique pour les habitants du Nouveau-Mexique et pour les familles de tout le pays » et « une victoire pour chaque parent qui s'est inquiété des effets des réseaux sociaux sur son enfant ».

90 heures par mois d'utilisation, notifications coupées entre la nuit et pendant les cours, pas de « likes »

Le juge Bryan Biedscheid a assorti sa décision d'une série de mesures inédites, applicables pendant cinq ans aux comptes des mineurs du Nouveau-Mexique. Elles seront toutefois gelées le temps de la procédure d'appel si Meta verse une caution, et elles ne concernent pas la messagerie WhatsApp.
Ces mesures comprennent une limite de 90 heures par mois d'utilisation cumulée de Facebook et Instagram pour les moins de 18 ans. Elles ordonnent aussi de couper certaines notifications destinées aux mineurs entre 22 heures et 7 heures, ainsi que pendant les heures de classe durant l'année scolaire, et de leur masquer par défaut les compteurs de « likes ».
Le juge interdit également toute interaction entre les mineurs de l'État et les chatbots d'intelligence artificielle de Meta. Et proscrit l'utilisation par des adultes de ces assistants pour simuler de tels échanges avec des personnages mineurs. Parmi les autres obligations figurent l'interdiction pour tout adulte de contacter par message un mineur qui n'est pas dans ses contacts, l'examen par un humain, sous 48 heures, des signalements d'exploitation sexuelle, et la suppression des comptes suspectés d'appartenir à des moins de 13 ans faute de preuve d'âge sous 30 jours.

Pas de vérification de l'âge et pas d'interdiction de l'infinite scroll

Le juge a toutefois refusé d'autres remèdes réclamés par le procureur, comme la vérification stricte de l'âge à l'inscription, estimant qu'une loi fédérale sur la protection des données des enfants (COPPA) la rendait juridiquement impossible et qu'une telle contrainte imposée à Meta seul pousserait les mineurs vers ses concurrents.
Il renonce aussi à interdire le défilement infini (infinite scroll), la lecture automatique des vidéos ou les recommandations algorithmiques, des fonctionnalités très débattues dans les différentes procédures judiciaires menées aux Etats-Unis contre les géants des réseaux sociaux.
Le juge a estimé que ces fonctionnalités étaient susceptibles d'être protégées par le premier amendement de la Constitution sur la liberté d'expression, et par une loi américaine sur les télécommunications, qui exonère de responsabilité les plateformes pour les contenus publiés par des utilisateurs.

Meta a fait appel de toutes les décisions

Sur les 567 millions de dollars du fonds, près des trois quarts (420 millions) sont fléchés vers des soins de santé mentale pour les adolescents, le reste vers le dépistage, la prévention et la coordination des programmes. Le procureur général réclamait 953 millions tandis que Meta soutenait ne rien devoir, ou au maximum 27 millions. En mars, un jury de Los Angeles avait, pour la première fois, jugé Meta et YouTube responsables des effets de l'addiction à leurs plateformes sur une adolescente, au lendemain de cette première condamnation au Nouveau-Mexique.

USA

Un Américain gagne deux fois aux jeux à gratter le même jour et remporte près d'un demi-million

Un habitant de l'Ohio a gagné deux fois à un jeu à gratter le même jour. Et à chaque fois, des sommes non négligeables.
L'homme, dont l'identité n'a pas été révélée, a d'abord acheté un ticket à gratter "Millionaire Blowout" à 50 dollars. Il a remporté le gros lot, à savoir recevoir 40.000 dollars par an pendant 25 ans, soit un million de dollars, ou directement percevoir un chèque de 500.000 dollars. Il a choisi la seconde option. Après les taxes fédérales obligatoires, il a ainsi précisément touché 366.250 dollars.
Se sentant en veine, il a acheté un autre ticket à gratter et a gagné cette fois 25.000 dollars (18.312,50 dollars après les taxes). Total de ses gains en net: 384.562,50 dollars.
L'heureux gagnant a déclaré qu'il prévoyait d'utiliser cet argent pour prendre des vacances plus longues que prévu, acheter un nouveau véhicule, en consacrer une partie à ses enfants et mettre le reste de côté.



Le monde est au bord d'une grave crise du sable

Les réserves de sable de la planète s'épuisent progressivement, notamment en raison de l'exploitation massive de cette ressource par l'industrie de la construction. Cette extraction intensive entraîne de lourdes conséquences environnementales et menace l'équilibre de nombreux écosystèmes.



Le sable artificiel : la solution face à la crise du sable mondiale ?

Le sable est l'une des ressources les plus exploitées au monde, juste derrière l'eau. Indispensable à la fabrication de matériaux essentiels comme le béton, le verre ou encore certains composants électroniques, il est extrait en quantités toujours plus importantes. Pourtant, cette exploitation massive prélève les sédiments fluviaux bien plus rapidement que les processus naturels ne peuvent les renouveler, provoquant d'importants dommages environnementaux.

Dans une étude récemment publiée dans la revue Reviews of Geophysics, des scientifiques ont analysé 411 recherches menées depuis 1974. Leurs travaux ont révélé que la demande mondiale en sable dépasse largement les capacités naturelles de renouvellement de la planète. Le Vietnam en est un parfait exemple puisque les taux d'extraction là-bas sont environ 11,8 fois supérieurs au taux de remplacement naturel des sédiments, qui est d'environ 6,18 mégatonnes par an.

Le sable fluvial, une ressource très recherchée par le secteur de la construction

"Entre 2015 et 2022, environ 366 millions de mètres cubes de sable y ont été extraits, provoquant un déficit sédimentaire massif qui a entraîné une incision moyenne du lit de la rivière de 0,48 mètre au total, soit 0,053 mètre par an", a expliqué Dung Duc Tran, auteur de l'étude, à ScienceAlert. En sept ans, le fond du fleuve s'est ainsi abaissé de près d'un demi-mètre. Une évolution qui peut sembler minime à la surface de l'eau, mais qui entraîne des conséquences importantes sur le débit du fleuve, l'équilibre de cet écosystème fluvial et la stabilité des berges environnantes.

Dans la partie vietnamienne du delta du Mékong, plus de 1 800 maisons se sont effondrées entre 2018 et 2020 en raison de l'érosion des berges. Ces modifications du lit de la rivière amplifient également ce que l'on appelle "l'effet de remous", un phénomène qui permet à l'eau salée de remonter de plus en plus loin en amont. Si le rythme actuel d'extraction de sable dans le Mékong vietnamien se maintient, les experts estiment qu'il pourrait ne plus y avoir de sable disponible d'ici 2035. Mais le Mékong n'est qu'une des nombreuses victimes du boom international de la construction, qui dépend fortement du sable pour fabriquer du béton et d'autres matériaux de construction.

Le lac Poyang en Chine a également subi des changements si drastiques qu'ils sont visibles depuis l'espace. Tout comme de nombreuses voies navigables indiennes ont connu le même sort, notamment les rivières Mayurakshi, Kollidam, Subarnarekha et Ajay.

"Le sable et le gravier sont les matériaux solides les plus extraits au monde et sont essentiels à l'urbanisation et au développement des infrastructures.

Ensemble, ils représentent plus de 70 % du béton en volume et sont largement utilisés dans le béton, l'asphalte, les routes, les bâtiments et les fondations", a déclaré Edward Park, géographe à l'Université technologique de Nanyang (NTU) de Singapour.

Une extraction de sable qui doit être mieux encadrée selon les besoins des pays

Selon lui, le sable fluvial est particulièrement apprécié dans la construction car "ses grains offrent généralement une friction adéquate et parce qu'il est généralement non salin".

Ce sont les grains imbriqués du sable de rivière qui le rendent particulièrement adapté à la bonification des terres. Il n'est ni instable, comme le sable du désert, ni salé, comme le sable marin.

"Les entreprises de construction, les promoteurs immobiliers et les entrepreneurs en infrastructures bénéficient de l'accès à une matière première essentielle pour le béton, les routes, les logements et l'aménagement du territoire", a-t-il ajouté. En menant leurs travaux, les scientifiques ont découvert que de nombreux pays n'ont même pas accès aux données dont ils auraient besoin pour mettre en balance leurs besoins économiques et l'impact environnemental et social.

C'est pourquoi ils estiment que "l'extraction devrait être limitée à des sites et à des volumes soigneusement sélectionnés en fonction des bilans sédimentaires fluviaux et des taux de reconstitution naturelle".

"Un meilleur suivi, une application plus stricte de la loi contre l'exploitation minière illégale, des limites d'extraction saisonnières et des zones d'exploitation minière durables permettraient de réduire davantage les dommages environnementaux", a conclu Edward Park, principal auteur de l'étude.

Cette région de l'océan pourrait jouer un rôle clé dans le climat… mais reste encore largement méconnue

DEPUIS plusieurs décennies, les scientifiques pensent qu'un phénomène océanique qui a des effets sur le climat, l'AMOC, est dû à un passage accru de sel et d'eaux chaudes de l'océan indien au sud de l'Afrique. Mais, selon une nouvelle étude géologique, ce n'est peut-être pas aussi clair. Les océans et leurs courants jouent un rôle central dans les événements climatiques qui nous affectent.

La plus célèbre de leurs manifestations, dont l'occurrence 2026 fait craindre le pire à l'Asie, est El Niño. Mais il existe d'autres phénomènes océanographiques majeurs. C'est notamment le cas de la Circulation méridienne de retournement Atlantique, dont l'acronyme usuel est AMOC (en référence à son appellation anglophone).

L'AMOC désigne le phénomène selon lequel, dans l'Atlantique, l'eau chaude est projetée à la surface vers le nord et redescend, plus froide et plus dense, dans les profondeurs de l'océan. Un mécanisme qui affecte le climat, notamment européen. Pendant des décennies, les scientifiques ont cru que le courant des Aiguilles, autour de l'Afrique du Sud, affectait directement l'AMOC. Une nouvelle étude publiée dans Nature Geoscience remet cette hypothèse en doute.

Plusieurs phénomènes ont lieu dans l'océan Atlantique, mais existe-t-il des effets de causalité entre eux ?

Le courant des Aiguilles subit un détachement, une sorte de fuite, qui permet un transfert des eaux entre celles, chaudes et très salées de l'océan Indien, et l'Atlantique. Les géologues croient depuis longtemps que cet apport en sel, notamment, permet de créer les conditions de l'AMOC. Plus le sel passe à travers le détachement du courant des Aiguilles, pensaient-ils, plus le phénomène de retournement Atlantique est intense et les conséquences sur le climat visibles. En étudiant des sédiments issus de l'Atlantique d'il y a plus de 3 millions d'années, des chercheurs mettent cette certitude à mal.



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax: (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.rege@anep.com.dz
programmation.rege@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX

• Annaba
3, rue Ibn Khaldoun, Annaba

Mob. :
(0662) 18.41.81
Fax :
(038) 80.20.36

• Tizi Ouzou
6, rue Capitaine Si Abdallah
15 000
Tizi Ouzou
Tél. :
(026) 22.95.62
Fax : (026) 22.95.62

• Constantine
Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
Constantine
Tél-Fax :
(031) 66.32.64

• Bejaïa
Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
Bureau N°10

N° Tél :
034-12-66-21
Email : ljibejaia@yahoo.fr

• TipasaB.P. 66-A
42 000 Tipasa
Tél. :
(024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Hétérochromie (yeux vairons) :

partielle, complète, quelles causes ?

BIEN-ÊTRE

Un œil vert, l'autre bleu, l'un marron, l'autre noisette... Les yeux peuvent parfois être de deux couleurs différentes. C'est ce que l'on appelle l'hétérochromie ou dans le langage courant, les yeux vairons.



Un œil vert, l'autre bleu, l'un marron, l'autre noisette... Dans certains cas, les yeux peuvent être de deux couleurs différentes. C'est ce que l'on appelle dans le langage médical l'hétérochromie, ou dans le langage courant, les yeux vairons. L'hétérochromie peut être complète ou partielle, congénitale ou acquise. Qu'est-ce qui cause l'hétérochromie ? Une maladie ? A-t-elle un impact sur la vision ?

Quelle est la définition d'une hétérochromie ?

"Une hétérochromie est ce que l'on appelle dans le langage courant "les yeux vairons" (qui n'est pas un terme médical), autrement dit, le fait de ne pas avoir les deux yeux de la même couleur", définit d'emblée le Pr Antoine Brézin, professeur d'ophtalmologie à la faculté de médecine de l'Université Paris-Cité, chef du service d'Ophtalmologie de l'Hôpital Cochin et auteur du livre Comprendre et soigner ses yeux (Editions du Cerf).

Qu'est-ce qu'une hétérochromie complète ?

Une hétérochromie peut être complète quand une personne a un œil d'une couleur et un œil d'une autre couleur (un iris vert et un iris bleu, un iris marron et un iris noisette par exemple).

Qu'est-ce qu'une hétérochromie partielle (ou sectorielle) ?

Une hétérochromie est dite "partielle" quand il y a différentes couleurs au sein d'un même iris (un iris bleu avec une zone marron par exemple). Une hétérochromie est partielle peut résulter de la présence de grain de beauté (naevus) sur l'iris. "Un grain de beauté sur l'iris lui donne un aspect un peu plus marron à l'œil", précise notre spécialiste.

Qu'est-ce qu'une hétérochromie centrale ?

"L'hétérochromie centrale n'existe pas dans la mesure où au centre de l'iris se trouve la pupille", tient à rétablir notre interlocuteur.

Quelles sont les causes d'une hétérochromie ?

L'hétérochromie peut être congénitale, c'est-à-dire que la personne naît tout simplement avec. L'hétérochromie peut aussi être acquise, quand elle est causée notamment par la présence de grains de beauté (naevus) sur l'iris (dont le nombre augmente avec l'âge).

"La prise d'analogues des prostaglandines, des médicaments qui font partie des traitements proposés pour traiter un glaucome, peuvent modifier la couleur de l'iris. Enfin, une pathologie très rare de l'œil appelée "cyclite hétérochromique de Fuchs" est caractérisée par une inflammation dans l'œil et par la coloration différente des deux iris", liste le Pr Brézin.

Quels sont les "sympt ômes" d'une hétérochromie ?

Dans la mesure où l'hétérochromie n'est pas une maladie, on ne peut pas parler de symptômes.

L'hétérochromie se caractérise simplement par une différence de couleur entre les deux iris dans le cas d'une hétérochromie complète et par la présence de deux couleurs différentes au sein d'un même iris dans le cas d'une hétérochromie partielle.

Quelles sont les conséquences d'une hétérochromie sur la vision ?

"Sur la vision ainsi que sur la santé oculaire, le fait d'avoir deux iris de couleur différente n'a aucune conséquence. Chez certaines personnes, elle peut avoir des répercussions psychologiques (complexes), mais ça reste finalement très rare.

La plupart des gens acceptent leur hétérochromie et ne ressentent aucune gêne", indique notre expert. Pour les personnes qui souffrent d'un complexe physique, le port de lentilles de couleurs peut être envisagé.

Y a-t-il une prise en charge de l'hétérochromie ?

Il n'y a pas de traitement de l'hétérochromie, sauf dans le cas très particulier d'une cyclite hétérochromique de Fuchs.

Fatigue hivernale : symptômes, alimentation, que faire ?



LA FATIGUE hivernale peut toucher tout le monde. Elle dure toute la journée, peut devenir chronique et se prolonge pendant plus d'un mois et demi environ. Conseils de notre médecin pour y faire face.

Fatigue au réveil, baisse d'envie en journée, envie de compenser par la nourriture... Et tout ça pendant l'hiver ? Votre organisme souffre peut-être de la fatigue hivernale. "Elle peut mener à un syndrome dépressif si la personne n'y fait pas attention et qu'elle ne prend pas soin d'elle" prévient le Dr Sandrine Duranseaud, médecin et hypnothérapeute. Conseils.

Qu'est-ce que la fatigue hivernale ?

"Ce que l'on appelle fatigue hivernale est une fatigue particulière car elle survient, comme son nom l'indique, pendant l'hiver. Elle dure toute la journée, peut devenir chronique et se prolonge pendant plus d'un mois et demi environ" définit Sandrine Duranseaud médecin et hypnothérapeute. Comment savoir si vous souffrez de fatigue hivernale ? "Il suffit de faire le test : si vous allez mieux dès qu'il y a du soleil, c'est qu'il s'agit de fatigue hivernale.

" En effet, le soleil est la première source d'énergie de l'Homme : "C'est une énergie vitale, c'est pour cela que moins on est exposé au soleil, plus le risque de fatigue hivernale est grand.

" La fatigue hivernale n'est pas à prendre à la légère : "Elle peut mener à un syndrome dépressif si la personne n'y fait pas attention et qu'elle ne prend pas soin d'elle."

Quels sont les symptômes de la fatigue hivernale ?

La fatigue hivernale se manifeste par plusieurs signes caractéristiques explique le Dr Sandrine Duranseaud :

Une fatigue qui survient dès le réveil.

Une perte de l'élan vital : "Cela signifie que la personne n'a envie de rien, qu'elle n'a plus de motivation."

Des difficultés à se concentrer.

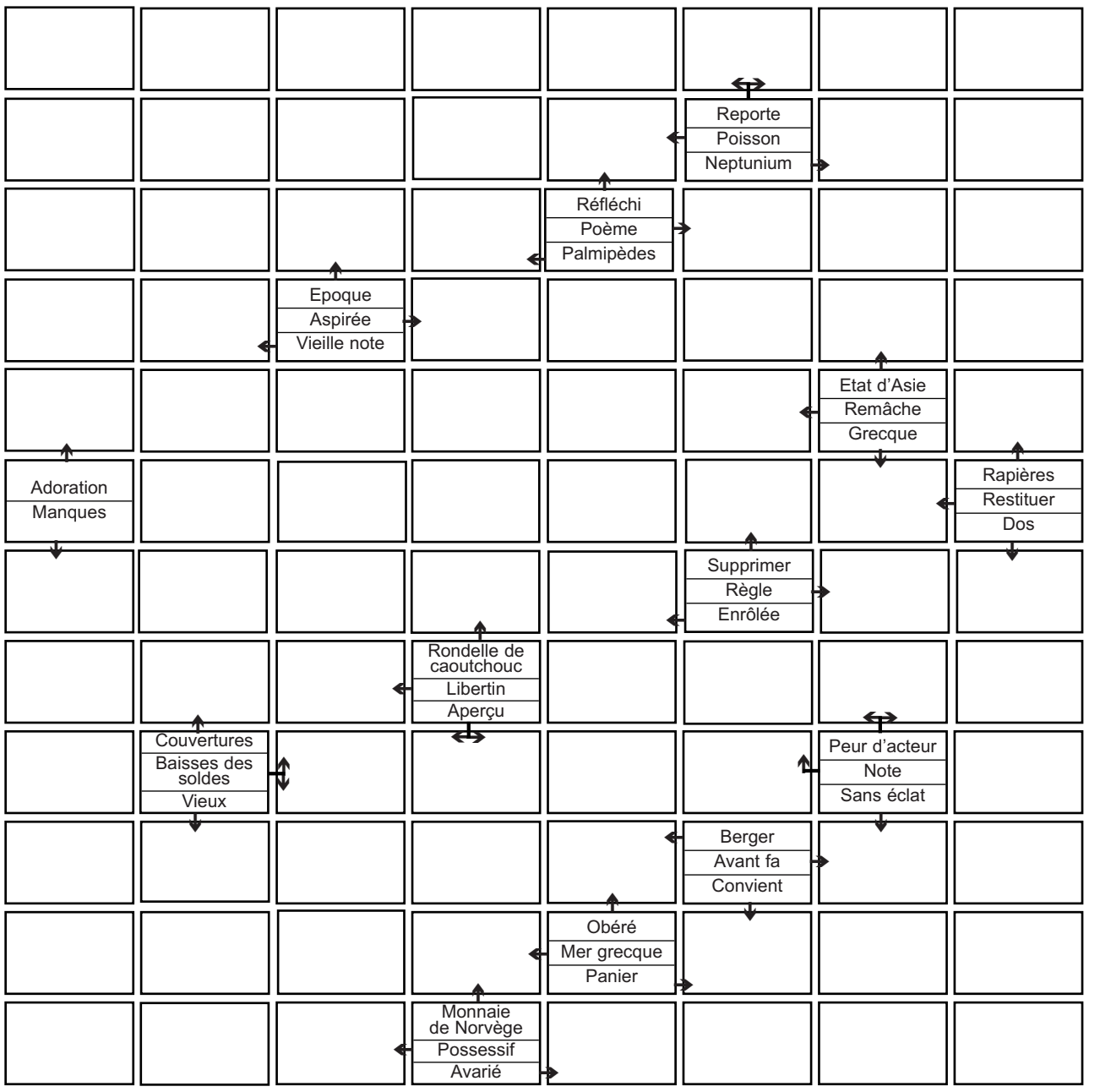
Un manque ou une absence d'énergie pour réaliser des projets.

Un besoin de manger plus. "Il s'agit d'un reflex ancestral.

On s'imagine que la nourriture apporte de l'énergie, ce qui est vrai pour une personne qui se dépense, qui a une activité physique.

Mais lorsque l'on est à l'intérieur et sédentaire, ce n'est pas une bonne idée car cela peut entrainer encore plus de fatigue." Une lassitude permanente "de laquelle peut découler un syndrome dépressif dans les cas les plus graves".

Mots fléchés n° 1801



SOLUTION MOTS FLECHES N° 1792

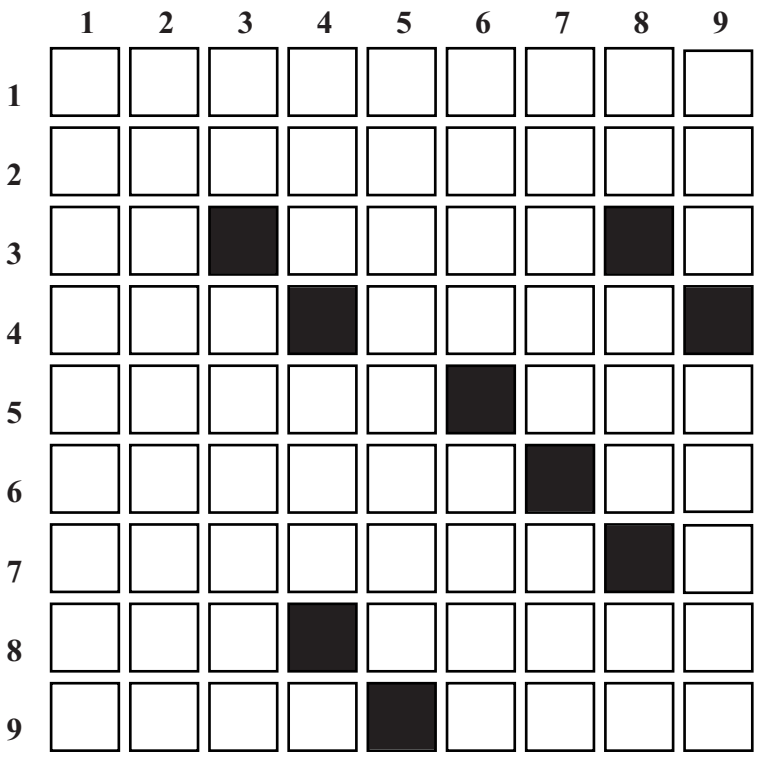
HORIZONTALEMENT

– VIMANAS
RALE – AGE
ARETE – IM
CITRON – E
CA – ELITE
ONC – ILE –
UTILE – MS
RE – ANNEE
C – DINERA
IDE – ERIN
ERRA – VTT
SU – UNIES

VERTICALEMENT

– RACCOURCIES
VARIANTE – DRU
ILET – CI – DER –
METRE – LAI – AU
A – EOLIENNE – N
NA – NIL – NERVI
AGI – TEMERITE
SEMEE – SEANTS

Mots croisés 9/9 n° 1792



HORIZONTALEMENT

1. Résistance – 2. Engendrées – 3. Action de scout – Récusât – 4. Vieux jamais – Costume de rat – 5. Ville d'Italie – Légumineuse – 6. Se lamentera – Petit lien – 7. Mettra sur la paille – 8. Baie nippone – Tristes, à éviter – 9. Est utile – Ville de Belgique.

VERTICALEMENT

1. Rachitiques – 2. Engin de travaux publics – 3. Travaux – Pièce de viande de bœuf – 4. Particule – Femme de lettres américaine – 5. Moyens de conclusion – 6. Il a de fortes mâchoires – Mélodie – 7. Sans bavures – Point de saignée – 8. Démonstratif – Bœuf sauvage – En matière de – 9. Levant – Arrêt de circulation.

SOLUTION N° 1791

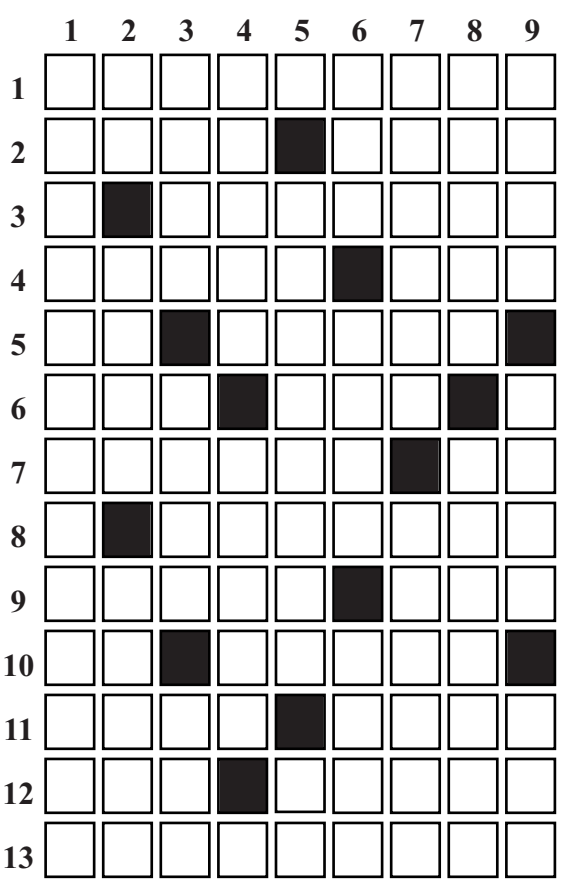
HORIZONTALEMENT

COUTUMIER
OPPOSE – MA
NIAI – UNIT
TUSSILAGE
EM – EPEIRE
S – PRO – NE –
TAU – MTS – D
ECRIEE – FO
RESTERAIS

VERTICALEMENT

CONTESTER
OPIUM – ACE
UPAS – PURS
TOISER – IT
US – IPOMEE
MEULE – TER
I – NAINS – A
EMIGRE – FI
RATEE – DOS

Mots croisés 9/13 n° 1792



HORIZONTALEMENT

1. Compostions musicales – 2. Etat américain – Ville allemande – 3. Ouï – 4. Poursuivit – Navire médiéval – 5. Récepteur – Consistant – 6. Perroquet grimpeur – Paresseux – 7. Ventres – En bas de pli – 8. Etoile de mer – 9. Faite de fils de métal – Enlevé – 10. Privatif – Appât artificiel – 11. Côté – Remués – 12. Grand âge – Mit au diamètre exact – 13. Payés.

VERTICALEMENT

1. Inscrire au crédit – 2. Cri de surprise – Soûl – Au goût désagréable – 3. Rejetés – Notre père à tous – Plat vietnamien – 4. Légende – Grivoises – 5. Sonnantes – Mesure de temps – 6. Plaisante – Mesure de temps – 7. Court – Réalisateur français – 8. Rides concentriques – Minable – 9. Hormis – Erodée – Chambre de décompression.

SOLUTION N° 1791

HORIZONTALEMENT

CANALISES
AM – DELAIE
TAPAGEUR –
ATOME – CES
SIS – RAI – M
TETA – MEGA
R – EPLORES
OC – PAN – AH
PROU – CRIE
HERITEES –
AVE – ALI – E
NE – FRENES
TRIAIS – UT

VERTICALEMENT

CATASTROPHANT
AMATIE – CREVER
N – POSTE – ORE – I
ADAM – APPUI – FA
LEGER – LA – TARI
ILE – AMONCELES
SAUCIER – REIN –
EIRE – GEAIS – EU
SE – SMASHE – EST

soduku 68

Pour jouer au Soduku

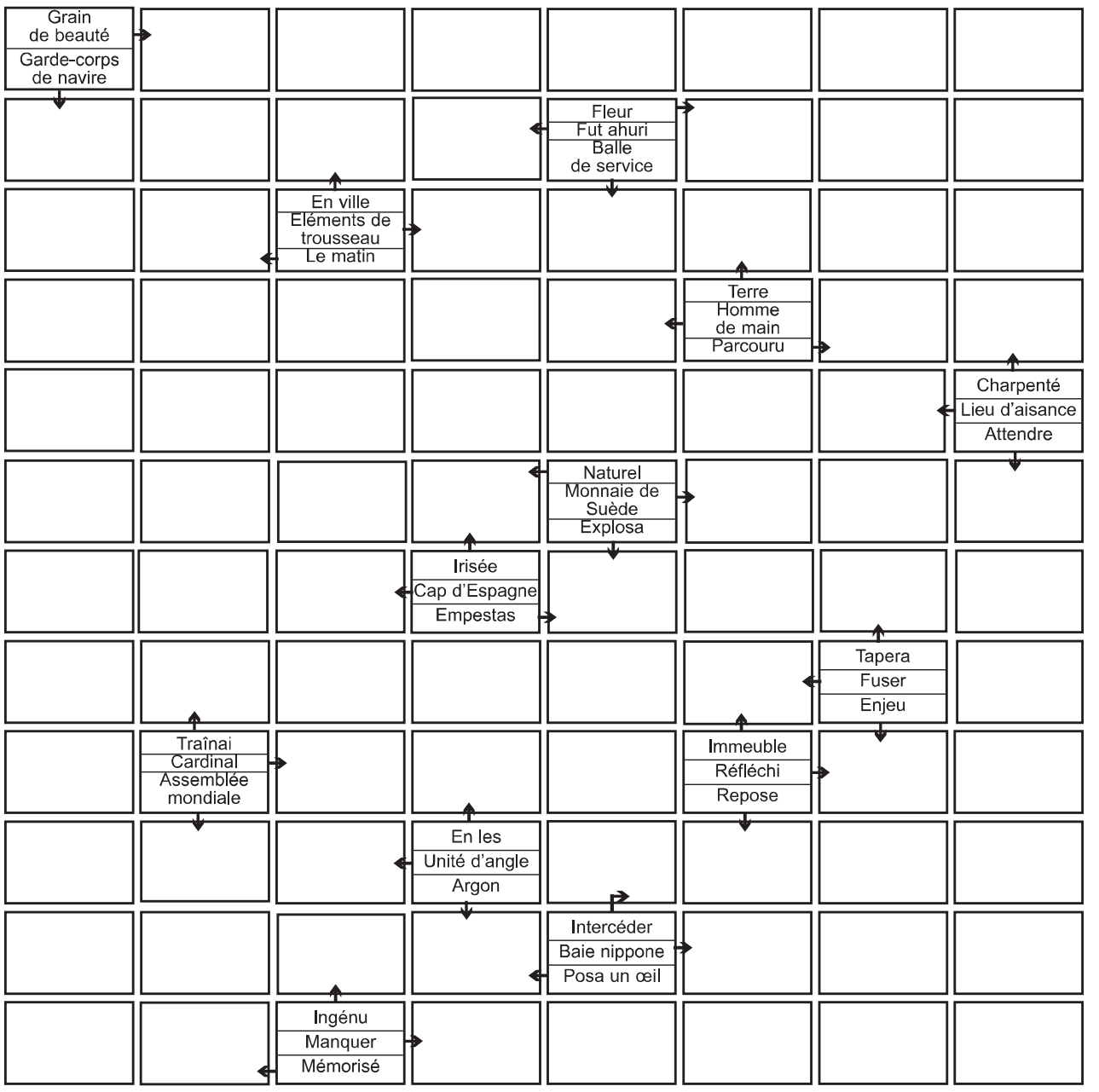
- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

			5	6				
		3	9		7		1	
6		9		1				
5				8	6			3
1								7
3			4	9				6
				3		8		5
	8		1		5	9		
				4	8			

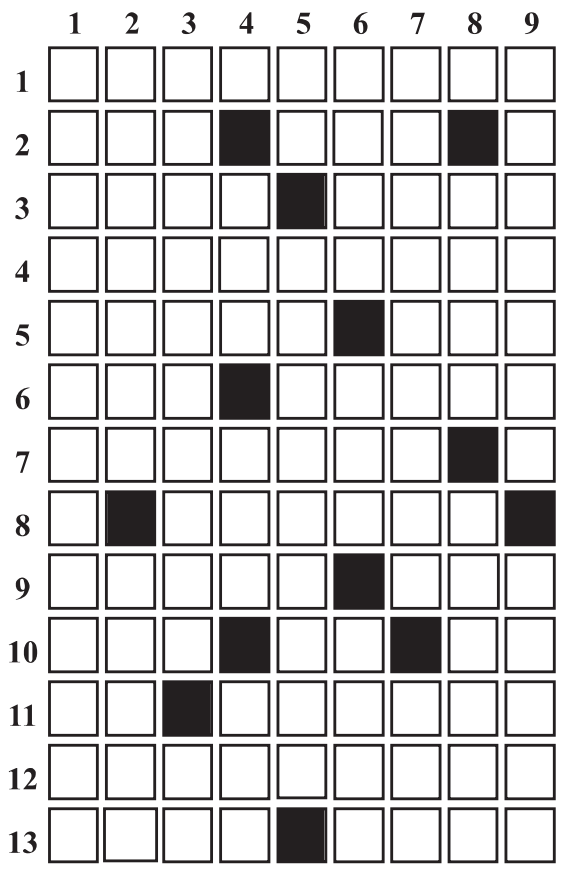
Solutions

3	2	7	8	5	1	9	6	4
9	6	8	2	3	4	1	7	5
5	1	4	9	6	7	8	2	3
8	7	5	3	2	6	4	1	9
1	4	9	5	7	8	2	3	6
2	3	6	1	4	9	5	8	7
4	8	3	7	1	5	6	9	2
6	9	2	4	8	3	7	5	1
7	5	1	6	9	2	3	4	8

Mots fléchés n° 1869



Mots croisés 9/13 n° 1869



Horizontalement

1. Repoussants – 2. Critique italien – Espion travesti – 3. Noix tonique – Roi shakespearien – 4. Idéal sportif – 5. Fleuve d'Afrique – Réserve de lait – 6. Fameux conservateur – Licencieuses – 7. Dénicher – 8. Chanteur français – 9. Mamelon du sein – Pièce de charrue – 10. Bœuf disparu – Renvoi à un autre ouvrage – Tableau – 11. Argon – Enfui – 12. Donner un timbre venant du nez – 13. Empereur serbe – Plaça.

Verticalement

1. Médicament – 2. Elève – Vagabondas – 3. Parle plusieurs langues – Chemises brunes – 4. Principe de vie – Canton suisse – Transport en commun – 5. Rive de canal – Langue romane – 6. Compositions musicales – Division du yen – Policier – 7. Inattendus – Agence européenne – 8. Copine – Séduis – 9. Angoissé – Empestera.

SOLUTION MOTS FLECHES N° 1868

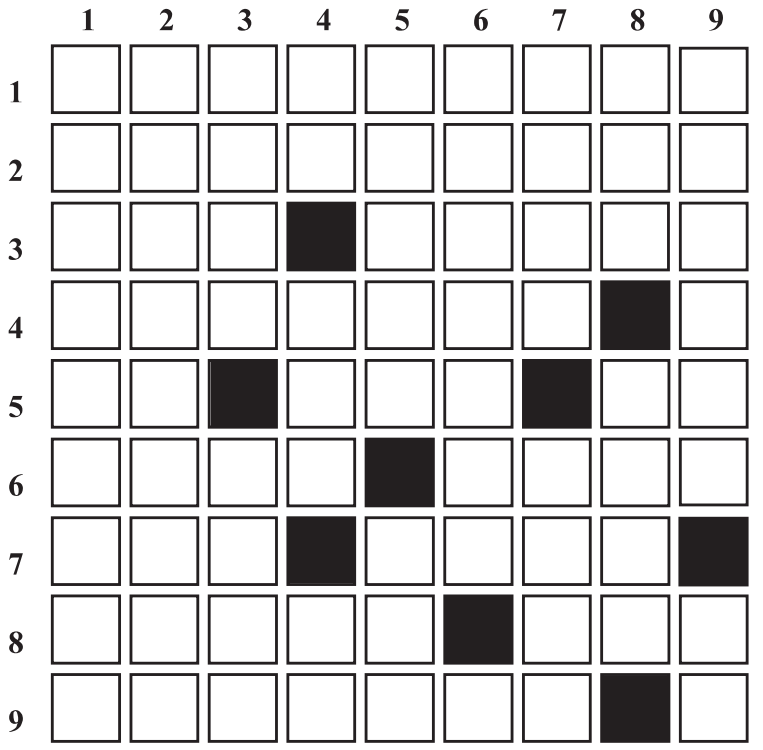
Horizontalement

ABSORBER
PLAT – UTE
PILAS – ON
RN – GUANO
EDREDON –
HAIS – REG
EGO – OTEE
NE – TUE – R
S – ROI – PC
IRAN – GRE
OUT – PAIE
NA – SUIES

Verticalement

APPREHENSION
BLINDAGE – RUA
SAL – RIO – RAT –
OTAGES – TON – S
R – SUD – OUI – PU
BU – AORTE – GAI
ETONNEE – PRIE
RENO – GERCEES

Mots croisés 9/9 n° 1869



Horizontalement

1. Très sévère – 2. Elle se répète sans cesse – 3. Ville d'Ethiopie – Jeu de cartes – 4. Couchée – 5. Le premier d'une série – Elue – Propulsé – 6. Aven – Sans exception – 7. Evident – Dix sur dix – 8. Résister – Pli à la belote – 9. Alcaloïde.

Verticalement

1. Il vend des produits chimiques – 2. Relatifs à des chevaux qui n'aiment pas l'éperon – 3. Talus – Vase de cendres – 4. Cobalt – Enzyme – Infinitif – 5. Défalquant – Hurlement – 6. Propreté – 7. Mille-pattes – Eau du poète – 8. Agence européenne – Change de poste – 9. Centaure tué par Héraclès – Dieu du Nil.

SOLUTION N° 1868

Horizontalement

ASSAINIRA
TOURNAGES
TUEE – VUES
RI – TARA – I
ALLE – ANES
CLOSE – ET –
TUT – PU – AU
IRISERAIS
FERUE – NEE

Verticalement

ATTRACTIF
SOUILLURE
SUE – LOTIR
ARETES – SU
IN – A – EPEE
NAVRA – UR
IGUANE – AN
REE – ETAIE
ASSIS – USE

SOLUTION N° 1868

Horizontalement

ELUCIDEES
NANALIGNE
TUER – NETS
RE – EIDER –
E – INNE – AH
BASEE – EVE
AUBEPINES
IDA – TNT – I
LISTE – RAT
LE – ESPECE
ENEE – USE –
ECU – CLORE
SEXUELLES

Verticalement

ENTREBAILLEES
LOUE – AUDIENCE
UNE – ISBAS – EUX
CARENEE – TEE – U
IL – INEPTES – CE
DINDE – IN – PULL
EGEE – ENTRESOL
ENTRAVE – ACERE
SES – HESITE – ES

SODUKU 198

Pour jouer au Soduku

- Placer un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide
-Chaque ligne, chaque colonne et chaque carré de neuf cases, délimité par un trait plus gras, doivent contenir les chiffres de 1 à 9
-Chaque chiffre ne doit apparaître qu'une fois dans la ligne, la colonne et la région
Le total des chiffres de chaque région doit être égal à 45

7			6	5				
		6			8		3	9
1						5		6
					6	2	5	
			8		2			
	2	3	9					
6		1						3
9	7		3			6		
				6	4			5

SOLUTIONS

5	6	3	9	8	7	1	4	2
8	2	1	4	5	6	7	3	9
7	9	4	2	3	1	6	8	5
1	4	6	8	7	9	2	5	3
3	8	9	5	6	2	4	7	1
2	7	5	3	1	4	9	6	8
6	5	2	1	4	3	8	9	7
4	1	8	7	9	5	3	2	6
9	3	7	6	2	8	5	1	4

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de Taref
Daïra de Bouhadjar
Commune d'oued zitoun
N° d'Identification Fiscale : 0985 3622 9065 114

Appel d'offre National Ouvert Avec Exigence Des Capacités Minimale N° : 03/ 2026

Conformément aux dispositions de la loi N°12/23 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15-247/2015 du 16/09/2015 portant la réglementation des marches public et délégations de service public le président de l'assemble populaire communal de oued zitoun Lance un avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimale pour L'approvisionnement en denrées alimentaire au profit des cantines scolaires des écoles primaires de la commune de OUED ZITOUN Pour l'année 2027 ,Lot N°01 acquisition alimentation général + pains. Lot N°02 acquisition de fruits et légumes Lot N°03 acquisition de la viande Rouge et Blanche.
Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignent à cet effet auprès du bureau de service technique contre le paiement de la somme de 4000 DA non remboursable.
Reçu les offres a bureau de service technique Ces enveloppes doivent être placées dans une enveloppe anonyme portant la Appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° : 03/2026 «A ne pas Ouvrir "

Dossier de candidature
Le dossier de candidature doit être inséré dans une enveloppe a part fermée et cachetée ne portant que les mentions suivantes :

"DOSSIER DE CANDIDATURE "

01-Une déclaration de candidature selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charger (renseigner signer, cacheter et dater par le soumissionnaire).
02-Une déclaration de probité selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charger (renseigner signer, cacheter et dater par le soumissionnaire).
03-Le statut pour les sociétés ;
04-les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager société ;
05-Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, des soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants à savoir : Registre de commerce (selon lot 01 code commerciale Vente pains) Attestation confirmation local les documents relatifs aux pouvoirs technique moyenne matériels.
06- Les bilans fiscaux de l'des deux dernières années approuvées par les services des impôts (2024-2025)
07-Une copie de l'extrait du registre de commerce apurée en cours de validité
08-Attestation de C 20 en cours de validité
09-Attestation confirmation local signé par bureau de hygiène communal ou commission sante et local activité a jour ou un huissier de justice.
10-Attestation d'exécution (cantines scolaires ou universitaire) .

L'offre technique
Doit être inséré dans une enveloppe a part fermée et cachetée ne portant que les mentions suivantes

"OFFRE TECHNIQUE"

01-Une déclaration à souscrire selon le modèle joint en annexe du présent cahier des charges (renseigner signer, cacheter et dater par le soumissionnaire).
02- Cahier des charges signé et cacheté par le soumissionnaire
03- Mémoire Technique (renseigner signer, cacheter et dater par le soumissionnaire).
04- reçu de paiement.

L'offre financière.
Doit être inséré dans une enveloppe a part fermée et cachetée ne portant que les mentions suivantes

" OFFRE FINANCIER"

01-La lettre de soumission renseignée, signée, cachetée et datée par le soumissionnaire
02- Bordereau des prix unitaires signé cacheté et daté par le soumissionnaire
03- Devis quantitatif et estimatif signé cacheté et daté par le soumissionnaire

Le délai de dépôt des offres est fixé à Dix(10) Jours à partir de première date de l'apparition de cet avis aux quotidiens nationaux et au BOMOP et deux journaux électronique Les soumissionnaires restant engager par leurs offres pour une durée de(90 jours+ délai préparation des offres) à compter le dernier jours dépôt des offres . La date d'ouverture des plis correspondant à la date limite de dépôt des plis à 11heures.
Les soumissionnaires sont invités à assister aux séances d'ouverture.

Le Jeune Indépendant **du 21/10/2026 / ANEP 2623007175**

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF ALGERIA

MINISTRY OF PUBLIC WORKS,BASIC INFRASTRUCTURE.
DIRECTORATE OF PUBLIC WORKS OF GUELMA STATES

Deuxième Mise En Demeure Avant La Résiliation Du Marche

Désignation et adresse du service contractant
*- **Service contractant** : Direction des Travaux publics
*- **Adresse** : Route de l'université « cité Administratif»

Désignation et Adresse du partenaire cocontractant :
*- **Partenaire cocontractant** : ETPHB CHOUHA LAMBAREK –BATNA-
*- **Adresse** : Cite 250 LOGTS –BATNA-
Désignation et références du Contrat :
*- projet : Remise En Etat Des Chemins Communaux Et Ouverture Des Pistes A Travers Les Communes : HAMMAM N'BAILS, DAHOUARA, OUED CHEHAM, KHEZARAS , AIN SANDEL, BOUHACHANA (4 eme Partie) En Lots Sépares :

Lot n° 17 :**TRAVAUX DE TRAITEMENT D'UN GLISSEMENT DE TERRAIN SUR LE CHEMIN COMMUNAL RELIANT RN 20 – BOUKRAIMA (COMMUNE DE HAMMAM N'BAIL)**

*- **N° et date du marche** : MARCHE N°19/2025 09/11/2025

*-**Visa du contrôleur financier** : Visa N °807 du 29/10/2025

*- **Vu la correspondance de la STP h/ N'bail** en date du 17/08/2026 sous le N° 262 / 2026 concernant l'absence totale de l'entreprise sur chantier.

*- **Vu la correspondance de la STP h/ N'bail** en date du 06/09/2026 sous le N° 381 / 2026 concernant l'absence totale de l'entreprise sur chantier.

*- Vu la correspondance en date du 27/08/2026 sous le N° 6048 / DTP/ SEEIB/2026 pour prendre attache avec la Direction a fin de signer l'ordre de service de reprise des travaux et renforcer le chantier en moyens humains et matériels pour le démarrage des travaux.

*-Vu la première mise en demeure au journal quotidien (courrier d'algérie en date du 01/10/2026) pour le motif, l'entreprise a refusé de signer l'ordre de service de reprise des travaux

Etant donné que le projet sus cité , dont les travaux confiés à **ETPHB CHOUHA LAMBAREK –BATNA-** selon le marche sus référencé, une deuxième mise en demeure est dressée à l'encontre deL'entreprise pour le motif, l'entreprise a refusé de signer l'ordre de service de reprise des travaux émis par le maitre de l'ouvrage, un délai de **soixante-douze (72) heure** fixé à compter de la première date de la publication du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP ou la presse électronique.

Faute de quoi, l'entreprise dans les délais fixé ci- dessus, le service contractant procédera à la résiliation ,et ce conformément aux dispositions de l'article 149 du décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Le Jeune Indépendant **du 21/10/2026 / ANEP 2623007194**

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'HABITAT DE L'URBANISME DE LA VILLE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Mascara

Numéro d'identification fiscale (NIF) : 099829066206233

AVIS D'INFRUCTUOSITE
DU 2ème AVIS DE CONSULTATION N° : 70/2026

En Application de la loi n°12-23 du 05 Aout 2023 et les dispositions des articles N°40 et 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics et des délégations des services publics fixant les règles générales relatives aux marchés publics l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Mascara déclare **l'infructuosité du 2ème Avis de Consultation n°: 70/2026** paru dans les quotidiens nationaux الجهاة en date du **29/09/2026** et **Le Jeune Indépendant** en date du **28/09/2026** relatif pour **la réalisation des 300 logements publics locatifs avec VRD y/c Locaux Amenages en Service de Proxmite au niveau du Pole Urbain Hamama-Tizi- Wilaya de MASCARA en lot unique (type F3).**

- **Opération : 300 logements publics locatifs à Travers la wilaya de MASCARA.**
- **PROGRAMME : Année 2026.**

Et ce pour le motif suivant :
Aucune offre n'a été déposée.

Le Jeune Indépendant **du 21/10/2026 / ANEP 2631015127**



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère du Travail, de l'emploi et de la Sécurité Social

Agence Nationale de l'Emploi

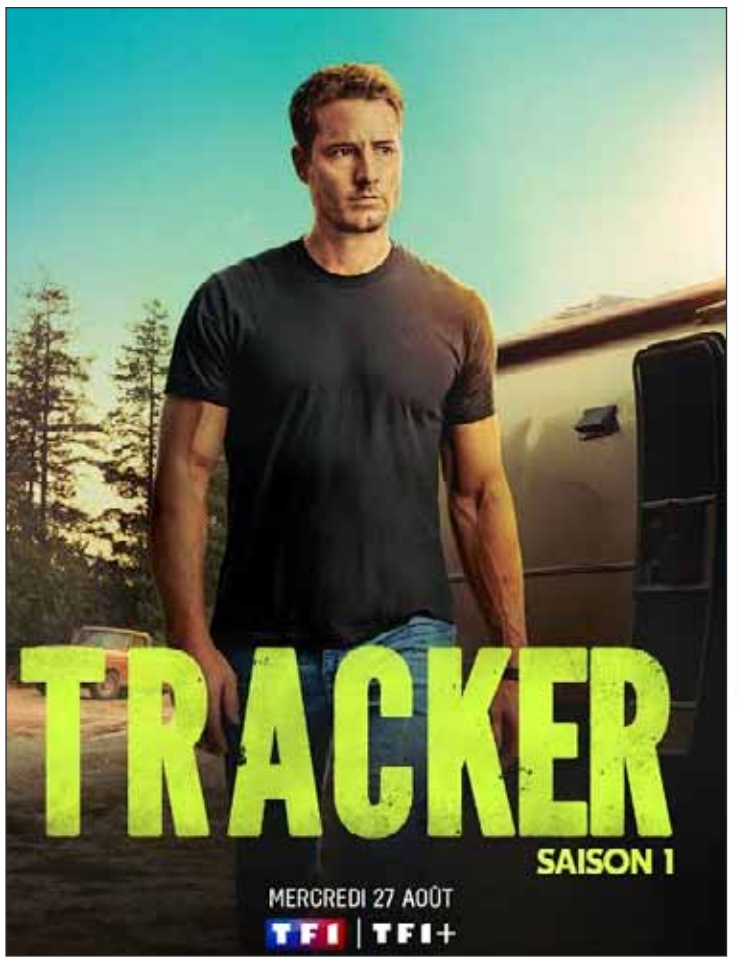
Agence Nationale de l'Emploi

AVIS DE PROLONGATION DE DELAI DE DEPOT DES OFFRES

Avis d'Appel d'Offre Ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/ANEM/2026

Il est porté à la connaissance des prestataires intéressées par l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°03/2026, portant sur le renouvellement des licences de sécurité et du support FORTINET des sires distants, que le dépôt des offres initialement fixé au mercredi 21 octobre 2026 de 8 heures 30 minutes à 12 heures est prorogé au jeudi 29 octobre 2026.
La séance d'ouverture des plis aura lieu le jeudi 29 octobre 2026 à 13 H 00 au siège de l'Agence Nationale de l'Emploi sis : 05 rue capitaine MENANI NOUR-EDDINE Alger.

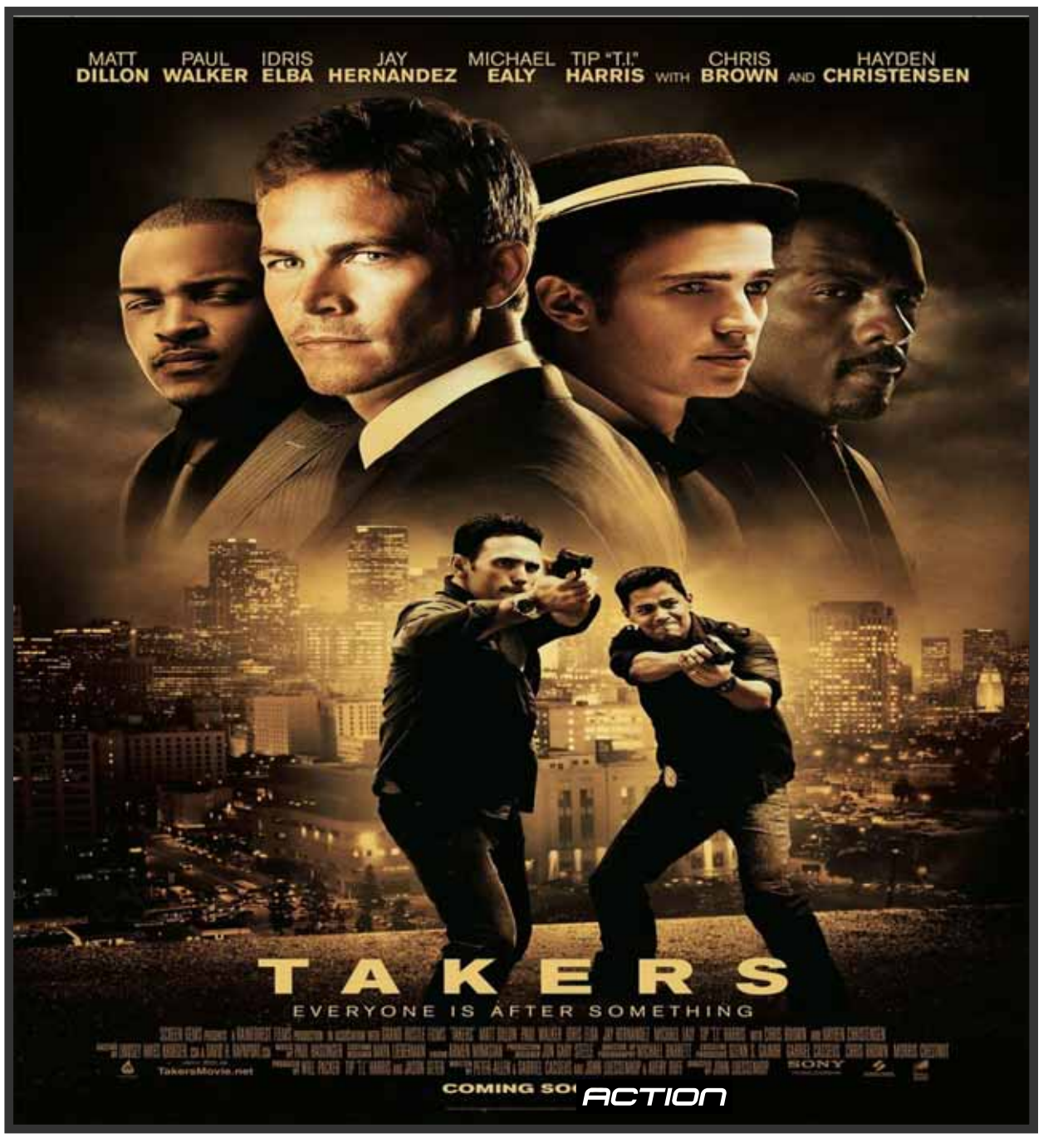
Le Jeune Indépendant **du 21/10/2026 / ANEP 2616034946**











télévision

PROGRAMME DU JOUR

- **21h00** Tracker — série — TF1
- **21h00** Harceleurs — téléfilm — 2
- **20h50** La France a un incroyable talent — M6
- **21h00** Club Bruges – Lens, Ligue des champions, — CANAL+
- **21h00** Enquêtes criminelles — W9
- **20h55** Le Dahlia noir — CINE+ PREMIER
- **21h05** Kaamelott — 6ter
- **21h00** Mauvaise pioche — CINE+ PREMIER
- **21h00** Real Madrid – Leipzig — CANAL+ SPORT
- **21h00** Furcy, né libre, film biographique. À 22h45 : Muganga – Celui qui soigne. — CINE+ CINEMA
- **20h50** Mission océan — CANAL+ FAMILY
- **21h25** Harry Potter et le Prisonnier d'Azkaban — TMC

21h00 la chaine ACTION



La Somme de toutes les peurs

Une menace nucléaire plonge les États-Unis et la Russie au bord d'un conflit majeur.

23h00

Takers

Une équipe de braqueurs professionnels prépare un nouveau gros coup, poursuivie par la police.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:05	12:14	15:20	17:45	19:06

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:10	12:18	15:25	17:50	19:11

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:24	12:32	15:40	18:04	19:25

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:15	12:23	15:35	18:00	19:17

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:31	12:39	15:46	18:11	19:32

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:36	12:44	15:52	18:16	19:37

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:39	12:47	15:54	18:20	19:40

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 8622 – MERCREDI 21 OCTOBRE 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	24°	19°
Oran	23°	17°
Constantine	24°	12°
Ouargla	29°	17°

PRIX DES PRODUITS DE LARGE CONSOMMATION

Le gouvernement renforce le suivi quotidien

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, hier, une réunion du Conseil interministériel consacrée aux modalités d'intégration des mandataires des marchés de gros des fruits et légumes dans le nouveau mécanisme de suivi quotidien des prix, et à la disponibilité des produits de première nécessité à travers le territoire national. Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République visant à réguler les prix des produits de large consommation et à préserver le pouvoir d'achat.

La rencontre s'est tenue en présence des ministres concernés, du président de la Chambre nationale d'agriculture (CNA), du président de l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), ainsi que des représentants des mandataires des marchés de gros des fruits et légumes, selon un communiqué du Premier ministère.

Les échanges ont notamment porté sur les préoccupations et les propositions des représentants des mandataires et des grossistes concernant l'organisation de la commercialisation des fruits et légumes dans un cadre structuré, visant à de renforcer la transparence et d'assurer le suivi du circuit des produits, du producteur au consommateur, tout en garantissant leur disponibilité régulière à des prix étudiés.



Le Premier ministre, Sifi Ghrieb.

Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des orientations arrêtées par le président de la République lors du Conseil des ministres qu'il a présidé dimanche dernier, à travers un ensemble de mesures destinées à mieux encadrer les circuits de commercialisation et à lutter contre les hausses injustifiées des prix. Parmi les principales mesures figure l'élaboration d'un projet de texte visant à réglementer strictement l'activité des intermédiaires commerciaux entre les producteurs et les citoyens.

Le Premier ministre a également été chargé d'ouvrir une enquête immédiate sur le rôle négatif de certains importateurs dans la rétention des viandes importées et la hausse de leurs prix. Cette enquête devra aussi examiner les pratiques de certains bouchers qui commercialisent ces viandes aux prix de la viande locale, ainsi que les écarts de prix constatés entre les boucheries des différentes wilayas et au sein même des quartiers.

Sur le plan de la régulation de l'offre, le ministre de l'Intérieur, en coordination avec les walis, a été chargé de mettre en place un mécanisme permettant l'achat des excédents de production au niveau local et leur stockage. Ces produits seront ensuite remis sur le marché dès l'apparition des premiers signes de variation des prix, afin de contribuer à la stabilisation du marché et à la préservation du pouvoir d'achat.

Le dispositif prévoit également l'élaboration, par le ministère du Commerce intérieur, d'un système de plafonnement des prix et de fixation des marges bénéficiaires pour les légumes, les légumineuses, les pâtes alimentaires et les viandes, en tenant compte des différentes étapes des chaînes de production et de commercialisation.

Dans ce sens, il convient de noter que le ministère a rappelé à tous les commerçants l'obligation d'afficher clairement les prix. Le non-respect de cette règle peut entraîner des poursuites judiciaires, la fermeture du local et la saisie des marchandises.

Cette mesure concerne tous les secteurs d'activité, comprenant les commerces et les prestataires de services

En matière de contrôle, un système décentralisé sera mis en place pour assurer le suivi quotidien des prix des produits de large consommation à l'échelle locale. Cette mission sera confiée aux directeurs du commerce, sous la responsabilité des walis. Les brigades de contrôle des prix relevant du ministère du Commerce intérieur devront, par ailleurs, être renforcées et intensifier leurs interventions sur le terrain au quotidien et tout au long de l'année.

Rim Boukhari

PROTECTION DES MINEURS SUR INTERNET

L'Algérie déploie le contrôle parental renforcé sur YouTube

FACE à l'omniprésence croissante des écrans dans le quotidien de la jeunesse, le ministère de la Poste et des Télécommunications passe à l'offensive.

L'officialisation des comptes supervisés sur YouTube offre désormais aux parents algériens un arsenal de fonctionnalités pour réguler le temps de visionnage, filtrer les contenus et préserver l'équilibre numérique des enfants et adolescents.

Le dispositif de protection des mineurs sur Internet franchit un palier décisif en Algérie. Le ministère de la Poste et des Télécommunications a annoncé officiellement le déploiement des comptes supervisés sur la plateforme YouTube, une avancée majeure conçue pour encadrer rigoureusement la navigation des enfants et des adolescents. Cette initiative remet au cœur du débat public les enjeux cruciaux de la gestion du temps d'écran et de la sécurité des plus jeunes dans l'écosystème numérique.

À travers une communication officielle, le département ministériel a souligné que ces nouveaux mécanismes offrent aux familles une emprise directe sur les habitudes de consommation vidéo des mineurs. Intégré directement à l'application classique de YouTube et configurable depuis le «Centre familial», ce service propose des paramètres de contrôle modulables selon l'âge et le degré de maturité de l'utilisateur. Les parents bénéficient désormais de la possibilité d'ajuster les catégories d'accès et de sélectionner manuellement les chaînes ainsi que les vidéos autorisées. L'ambition centrale est de soutenir les foyers dans l'apprentissage d'un usage éclairé, sûr et responsable des technologies.

Au sein des leviers mis à disposition, une attention particulière a été portée au format des vidéos courtes «Shorts», souvent jugé très addictif.

Un minuteur dédié permet d'imposer un plafond quotidien de visionnage ou de suspendre intégralement l'accès à cette option, une mesure particulièrement bénéfique en période de révisions scolaires et d'examens, lorsque la concentration des élèves doit être préservée. Le plan de protection s'étend également à l'ensemble des utilisateurs de moins de 18 ans grâce à un ensemble de garde-fous automatisés.

Le communiqué ministériel précise que ces garanties incluent des notifications incitant à faire des pauses régulières et à respecter le sommeil, couplées à la désactivation systématique des commentaires, de la publication de contenus, des publicités ciblées et de la lecture automatique. Ces configurations visent à réduire les sollicitations algorithmiques et à adapter l'environnement visuel aux besoins réels de chaque tranche d'âge.

Face à ces innovations, le ministère de la Poste et des Télécommunications lance un appel pressant aux parents pour qu'ils s'approprient ces outils et activent les options de supervision.

Toutefois, l'institution rappelle fermement que la technologie ne saurait se substituer au rôle éducatif. Au-delà des verrous techniques, l'accent est mis sur la primacy du dialogue familial, l'instauration de règles de vie claires et la sensibilisation continue.

En définitive, si ces nouvelles fonctionnalités représentent une avancée remarquable pour assainir l'espace numérique, leur efficacité repose avant tout sur une démarche pédagogique globale.

L'implication active et bienveillante des parents reste le maillon essentiel pour guider sereinement les enfants et les adolescents vers une citoyenneté numérique maîtrisée.

Lynda Louifi



EMIGRATION CLANDESTINE

Démantèlement d'un réseau de passeurs à Aïn El Turk

UN RÉSEAU spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines par mer a été démantelé à Aïn El Turk, dans la wilaya d'Oran, à l'issue d'une opération menée par les services de la police. Cette intervention a permis l'arrestation de trois suspects, dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre les traversées irrégulières par mer, a indiqué, hier, un communiqué de la sûreté de wilaya.

L'enquête a été déclenchée à la suite d'informations recueillies sur le terrain par les éléments de la 4e sûreté urbaine extérieure de Bouisseville, relevant de la sûreté de la circonscription d'Aïn El Turk. Selon les renseignements obtenus, les membres du réseau préparaient des départs par voie maritime en contrepartie de sommes d'argent importantes.

Les investigations menées sur le terrain, appuyées par des moyens techniques, ont permis aux enquêteurs de suivre les activités des suspects, d'identifier les personnes impliquées et de localiser leurs lieux de présence.

Après l'accomplissement des procédures légales auprès du procureur de la République près le tribunal d'Aïn El Turk, les policiers sont intervenus pour interpeller successivement les mis en cause.

L'opération s'est également soldée par la saisie d'un bateau, de deux moteurs, de six bidons ainsi que de divers équipements utilisés pour ces traversées. À l'issue de l'enquête, une procédure judiciaire a été engagée à l'encontre des suspects, qui ont été présentés devant les instances judiciaires compétentes.

Au-delà de cette opération, la lutte contre l'émigration irrégulière par mer revêt également un enjeu humain majeur, au regard des risques auxquels s'exposent les candidats à ces traversées.

La protection des jeunes face aux dangers de la harga et la préservation de leur avenir constituent ainsi des préoccupations essentielles, soulignant l'importance des efforts déployés par les services de police pour prévenir ces départs et préserver des vies humaines.

D'Oran, Brahim Mazi